



# Rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes

## Commune de Villeneuve-la-Garenne

### Année 2022



# Table des matières

## Préambule

1.	Situation générale égalité Femme / Homme sur le territoire	4
1.1	Population selon l'âge et le sexe	4
1.1.1	Population au 1er janvier 2022 à l'échelle nationale et départementale	5
1.2	Les ménages selon leur composition à Villeneuve la garenne	5
1.2.1	Composition des familles	5
1.3	Diplôme et formation	6
1.4	Activité emploi et chômage	7
2.	L'égalité professionnelle au sein de la collectivité	8
2.1	Répartition des effectifs par sexe sur Villeneuve la garenne	9
2.2	Répartition par filière	10
2.3	Pyramide des âges	12
2.4	Durée et organisation du travail	13
3.	Les actions aux droits des femmes	17
3.1	La déléguée aux droits des femmes	17
3.2	L'accès au droit : Le Point-justice de l'Espace Nelly ROUSSEL	18
3.2.1	<i>La permanence hebdomadaire du Centre d'Informations sur les droits des femmes et des familles (CIDFF)</i>	19
3.2.2	<i>Des temps d'informations collectives</i>	20
3.2.3	<i>La Coordination Egalité Femmes/Hommes</i>	21
3.3	Accès aux droits : La lutte contre les violences faites aux femmes avec l'association l'Escale	22
3.4	Accès aux droits : Le Centre Communal d'Action Sociale	25
3.4.1	Aides facultatives : renforcement du soutien aux familles monoparentales	25
3.4.2	<i>L'Atelier Santé Ville : actions de prévention et de promotion de la santé</i>	26
3.5	Accès aux droits : la lutte contre les discriminations filles/garçons avec l'Espace Santé Jeunes	27
3.6	La lutte contre l'isolement et l'accès des femmes à l'emploi	28
3.6.1	<i>Le club des bénévoles</i>	28
3.6.2	<i>L'association Mes tissages – action Intégration des femmes d'origine immigrée (initiative associative)</i>	28
3.6.3	<i>L'association Les femmes engagées</i>	29
3.6.4	<i>L'association Pôle S – action Chantier d'insertion assistante de vie aux familles (initiative associative)</i>	29
3.7	L'insertion sur le marché du travail : L'Espace Emploi	30
3.7.1	<i>Le projet métier en tout genre</i>	30
3.7.2	<i>Le projet de remise à niveau (Nouveau Monde / Espace Emploi)</i>	31

Accusé de réception en préfecture  
092-219200789-20230216-2023\_02\_16\_04-DE  
Date de télétransmission : 02/03/2023  
Date d'impression en préfecture : 02/03/2023

3.7.2	<i>Le projet de remise à niveau (Nouveau Monde / Espace emploi)</i>	31
3.7.3	<i>Les clauses sociales</i>	31
3.8	<b>Sport et culture</b>	31
3.8.1	<i>Les femmes et le sport</i>	31
3.8.2	<i>Les associations sportives</i>	32
3.8.2.1	<i>L'AVG, progression du nombre de pratiquantes</i>	32
3.8.2.2	<i>L'association Handball Club vlg : Les femmes au cœur du projet sportif.</i>	33
3.8.2.3	<i>L'association Djihene academy: faire confiance aux femmes</i>	33
3.8.3	<i>Les femmes et la culture</i>	33
3.8.3.1	<i>Une programmation spécifique portée par le service culturelle</i>	33
3.8.3.2	<i>Les associations culturelles</i>	34
3.8.4	<i>Les associations régionales luttant pour l'égalité Femmes/ Hommes</i>	35
3.9	<b>La stratégie locale de sécurité et de prévention de la délinquance</b>	36
3.10	<b>L'égalité femmes – hommes : un axe prioritaire et transversal du contrat de ville</b>	37
3.10.1	<b>Rappel Démographique QPV de Villeneuve la Garenne</b>	37
3.10.2	<b>Les actions égalité Femme/hommes inscrits dans le contrat de ville</b>	37

## Préambule

Figurant parmi les six titres de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de Transformation de la Fonction Publique, l'égalité femmes-hommes est une préoccupation inscrite dans les Lignes directrices de gestion de la collectivité.

Le rapport sur l'égalité femmes-hommes sur le territoire est un document réglementaire qui s'impose aux communes et EPCI de plus de 20 000 habitants.

Il a été instauré par l'article 61 de la loi 2014-873 du 4 août 2014 (codé à l'article L2311-1-2 du CGCT), et doit entrer en vigueur pour le projet de budget 2016 par décret du 24 juin 2015, qui en fixe également le contenu :

Ce rapport doit se composer de deux parties :

1. La première partie concerne le bilan des actions conduites au titre des ressources humaines de la collectivité territoriale (partie rédigée par la direction mutualisée des ressources humaines)
2. La seconde partie concerne le bilan des politiques publiques mises en œuvre sur le territoire pour favoriser l'égalité femmes-hommes .En application de la loi de programmation pour la ville et la cohésion sociale urbaine de 2014, pour une « réelle égalité entre les femmes et les hommes », la prise en compte de l'égalité Femmes, Hommes, ainsi que la lutte contre les inégalités relèvent de la responsabilité conjointe de l'Etat et des collectivités.

La ville de Villeneuve la garenne s'est engagée en faveur l'égalité entre les femmes et les hommes, sur son territoire. En 2020, elle a créé une délégation Egalité Femmes Hommes, prise en charge par une élue référente. En 2021, elle poursuit, par la création d'un poste de chargée de missions Politique de la ville / égalité femmes-hommes, afin de coordonner les différentes actions. La Ville a ainsi décidé d'agir de façon transversale afin que l'ensemble des politiques publiques locales n'aggravent pas les inégalités déjà inscrites au sein de la société, mais contribuent, au contraire, à les réduire. Ce rapport doit attester de la mise en œuvre d'une politique intégrée de l'égalité femmes-hommes au sein de la collectivité, en direction du public, comme en direction des agents. Toutes les politiques publiques doivent être envisagées du point de vue du genre afin de déterminer l'impact qu'elles exercent sur la vie des femmes et des hommes. Ce rapport doit également témoigner du développement d'actions spécifiques s'adressant aux femmes et aux hommes afin de corriger les inégalités rencontrées dans différents champs sociaux. Enfin, il doit établir des orientations pluriannuelles permettant de favoriser l'égalité.

## 1. Situation générale égalité Femme / Homme sur le territoire

La France compte **29,6 millions d'actifs**, dont **14,5 millions de femmes pour 15,1 millions d'hommes**. (Champ : France hors Mayotte, personnes en logement ordinaire, de 15 ans ou plus. Source : Insee, indicateur Activité selon le sexe et l'âge, données enquête Emploi 2022).

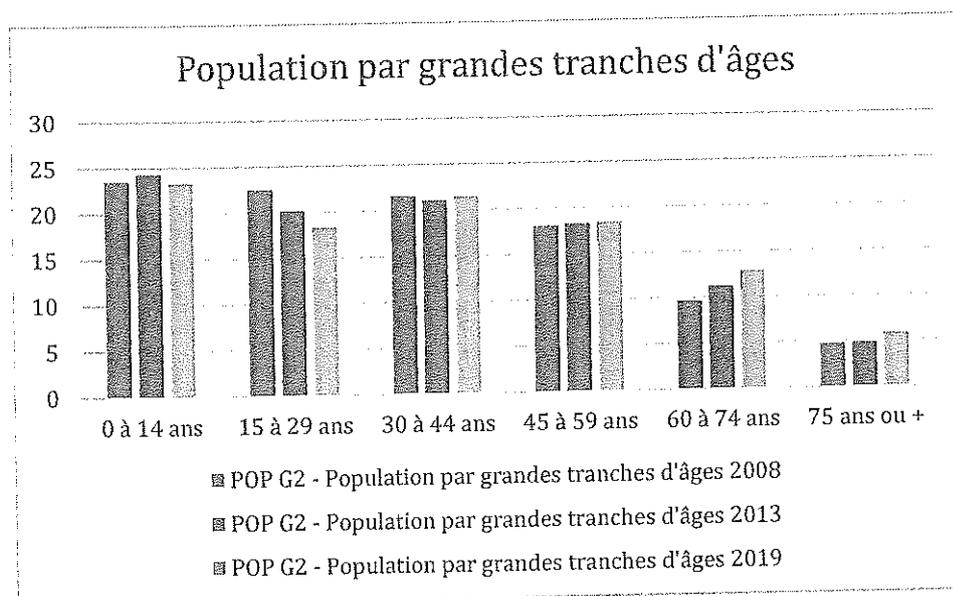
### 1.1 Population selon l'âge et le sexe

Evolution de la population depuis 2008 à Villeneuve la garenne :

2008 : **24 711** habitants

2013 : **25 466** habitants

2019 : **24 097** habitants dont **12 432** femmes



Source : Insee, RP2019 exploitation principale, géographie au 01/01/2022.

Population par sexe et âge en 2019

	Homme	%	Femme	%
<b>Ensemble</b>	<b>11 665</b>	<b>100</b>	<b>12 432</b>	<b>100</b>
0 à 14 ans	2 944	25,2	2 664	21,4
15 à 29 ans	2 125	18,2	2 280	18,3
30 à 44 ans	2 426	20,8	2 763	22,2
45 à 59 ans	2 172	18,6	2 259	18,2
60 à 74 ans	1 444	12,4	1 632	13,1
75 à 89 ans	505	4,3	739	5,9
90 ans ou plus	50	0,4	95	0,8
0 à 19 ans	3 782	32,4	3 468	27,9
20 à 64 ans	6 477	55,5	7 259	58,4
65 ans ou plus	1 406	12,1	1 705	13,7

Source : Insee, RP2019 exploitation principale, géographie au 01/01/2022.

Accusé de réception en préfecture  
092-219200789-20230216-2023\_02\_16\_04-DE  
Date de télétransmission : 02/03/2023  
Date de réception préfecture : 02/03/2023

### 1.1.1 Population au 1er janvier 2022 à l'échelle nationale et départementale

67 813 396 habitants en France dont 35 028 853 femmes et 32 784 543 hommes.

1 643 080 habitants dans les Hauts-de-Seine dont 861 788 femmes et 781 292 hommes

### 1.2 Les ménages selon leur composition à Villeneuve la garenne

	Nombre de ménages						Population des ménages		
	2008	%	2013	%	2019	%	2008	2013	2019
<b>Ensemble</b>	9 206	100	9 405	100	9 169	100	24 374	25 158	23 765
<b>Ménages d'une personne</b>	2 795	30,4	2 397	26,3	2 922	31,9	2 795	2 397	2 922
Hommes seuls	1 008	11	974	10,7	1 281	14	1 008	974	1 281
Femmes seules	1 787	19,4	1 422	15,6	1 641	17,9	1 787	1 422	1 641
<b>Autres ménages sans famille</b>	321	3,5	384	4,2	245	2,7	810	998	591
<b>Ménages avec famille(s)</b>	6 090	66,2	6 325	69,5	6 002	65,5	20 769	21 764	20 252
dont la famille principale est :									
Un couple sans enfant	1 540	16,7	1 512	16,6	1 375	15	3 295	3 336	2 929
Un couple avec enfant(s)	3 116	33,8	3 246	35,7	3 127	34,1	13 046	13 936	13 136
Une famille monoparentale	1 434	15,6	1 567	17,2	1 501	16,4	4 428	4 491	4 187

Source : Insee, RP2019 exploitation principale, géographie au 01/01/2022

#### 1.2.1 Composition des familles

	2008	%	2013	%	2019	%
<b>Ensemble</b>	6 173	100	6 460	100	6 132	100
<b>Couples avec enfant(s)</b>	3 130	50,7	3 261	50,5	3 134	51,1
<b>Familles monoparentales</b>	1 492	24,2	1 661	25,7	1 594	26
Hommes seuls avec enfant(s)	188	3,1	205	3,2	211	3,4
Femmes seules avec enfant(s)	1 304	21,1	1 456	22,5	1 383	22,6
<b>Couples sans enfant</b>	1 551	25,1	1 538	23,8	1 404	22,9

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2022

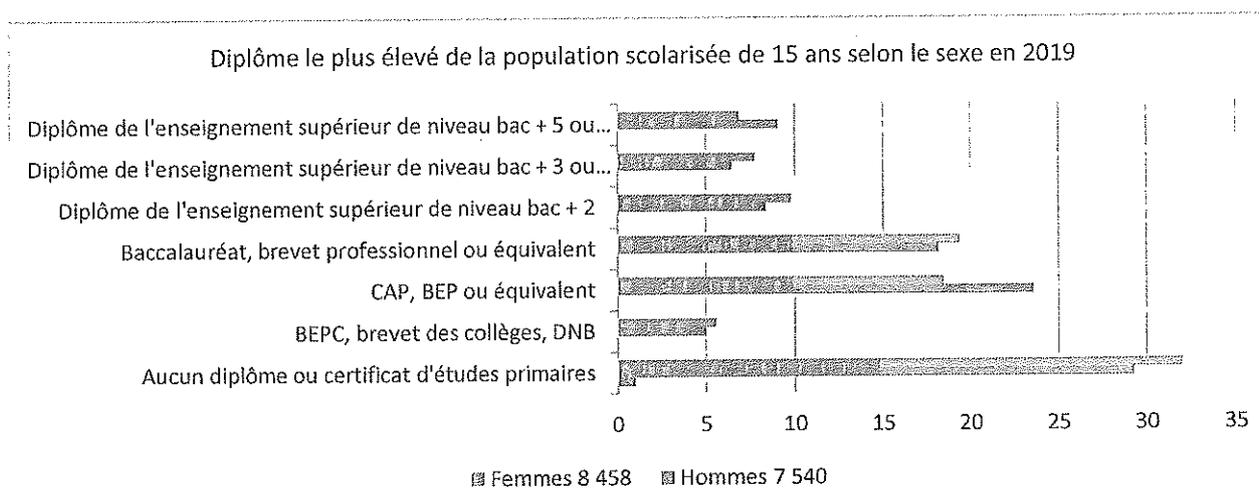
Accusé de réception en préfecture  
92-219200789-20230216-2023\_02\_16\_04-DE  
Date de télétransmission : 02/03/2023  
Date de réception préfecture : 02/03/2023

### 1.3 Diplôme et formation

FOR T1 - Scolarisation selon l'âge et le sexe en 2019

	Ensemble	Population scolarisée	Part de la population scolarisée en %		
			Ensemble	Hommes	Femmes
2 à 5 ans	1 610	1 138	70,7	71,9	69,4
6 à 10 ans	1 927	1 819	94,4	96,1	92,4
11 à 14 ans	1 402	1 357	96,8	96,6	97,0
15 à 17 ans	1 006	945	93,9	92,8	95,1
18 à 24 ans	2 005	1 128	56,3	53,4	59,3
25 à 29 ans	1 395	195	14,0	14,0	14,0
30 ans ou plus	14 084	224	1,6	1,2	1,9

Source : Insee, RP2019 exploitation principale, géographie au 01/01/2022.



Parmi les jeunes scolarisés à Villeneuve la garenne, les femmes sont plus nombreuses à rester scolarisées entre 15 et 30 ans. En deçà de cette tranche d'âge, le taux de scolarisation est quasiment équivalent pour les deux sexes. Parmi les 18-24 ans, l'écart entre le nombre de femmes et d'hommes scolarisés est de 5.7 points. Les femmes sont plus nombreuses parmi les catégories « aucun diplôme » et « Baccalauréat, Brevet professionnel ou équivalent ». En revanche les hommes à Villeneuve la garenne sont plus nombreux à être diplômés de l'enseignement supérieur de niveau bac +5.

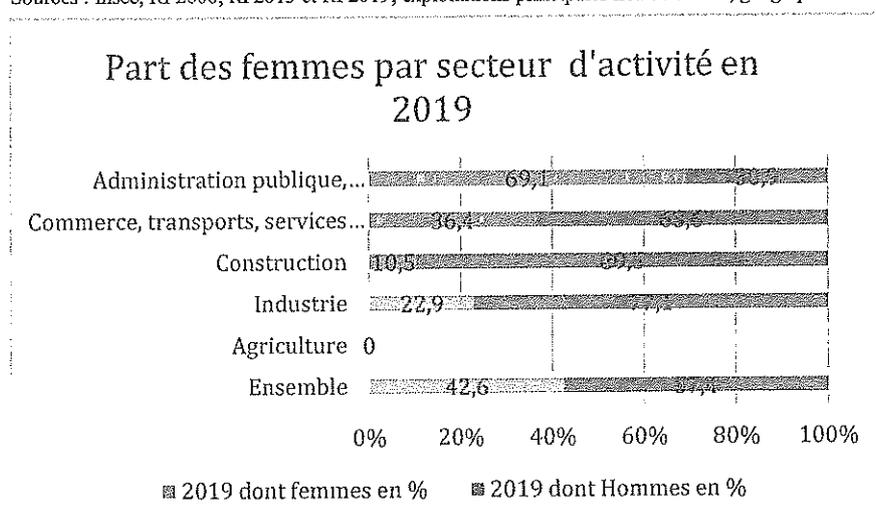
Accusé de réception en préfecture  
092-219200789-20230216-2023\_02\_16\_04-DE  
Date de télétransmission : 02/03/2023  
Date de réception préfecture : 02/03/2023

## 1.4 Activité emploi et chômage

### Emplois selon le statut professionnel

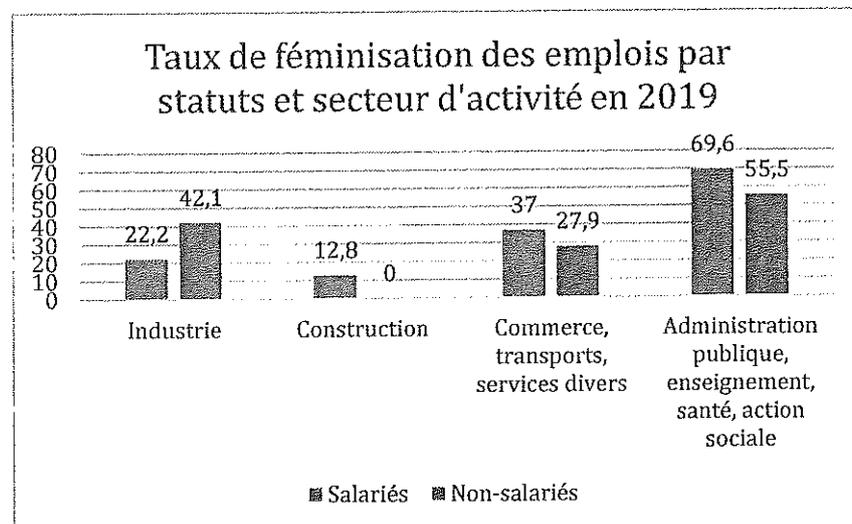
	2008	%	2013	%	2019	%
<b>Ensemble</b>	<b>8 223</b>	<b>100,0</b>	<b>8 692</b>	<b>100,0</b>	<b>9 469</b>	<b>100,0</b>
<b>Salariés</b>	<b>7 697</b>	<b>93,6</b>	<b>8 123</b>	<b>93,5</b>	<b>8 851</b>	<b>93,5</b>
<i>dont femmes</i>	<i>3 202</i>	<i>38,9</i>	<i>3 478</i>	<i>40,0</i>	<i>3 834</i>	<i>40,5</i>
<i>dont temps partiel</i>	<i>903</i>	<i>11,0</i>	<i>1 031</i>	<i>11,9</i>	<i>1 328</i>	<i>14,0</i>
<b>Non-salariés</b>	<b>526</b>	<b>6,4</b>	<b>569</b>	<b>6,5</b>	<b>618</b>	<b>6,5</b>
<i>dont femmes</i>	<i>165</i>	<i>2,0</i>	<i>187</i>	<i>2,2</i>	<i>190</i>	<i>2,0</i>
<i>dont temps partiel</i>	<i>36</i>	<i>0,4</i>	<i>55</i>	<i>0,6</i>	<i>66</i>	<i>0,7</i>

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales lieu de travail, géographie au 01/01/2022.



Les femmes représentent 43,5% des salariés et 30,7% des non-salariés. Elles sont surreprésentées dans les secteurs de l'administration publique, de l'enseignement, de la santé et de l'action sociale. La part des femmes non-salariées est nettement supérieure à celle des femmes salariées dans l'industrie.

Partout ailleurs, leur part est inférieure à celle des hommes. L'écart le plus importants se trouvent dans les secteurs de l'industrie et de la construction, où la mixité reste encore faible.



Accusé de réception en préfecture  
092-219200789-20230216-2023\_02\_16\_04-DE  
Date de télétransmission : 02/03/2023  
Date de réception préfecture : 02/03/2023

## 2. L'égalité professionnelle au sein de la collectivité

Bilan : des actions conduites au titre des ressources humaines de la collectivité.

Ce bilan a pour objectif de présenter la situation de l'emploi au sein des effectifs de la Commune de Villeneuve la Garenne par le prisme de l'égalité entre les femmes et les hommes. En effet, le décret du 4 mai 2020, pris pour application des dispositions de l'article 80 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, définit les modalités d'élaboration et de mise en œuvre des plans d'action relatifs à l'égalité professionnelle dans la fonction publique. La durée du plan est fixée à trois ans et définit quatre thématiques :

- Évaluer, prévenir et, le cas échéant, traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes
- Garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux corps, cadres d'emplois, grades et emplois de la fonction publique ;
- Favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale ;
- Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes.

### 61 % de femmes sur emploi permanent au niveau régional

Le taux de féminisation des trois fonctions publiques est de 62 %, proche de la fonction publique territoriale (61 %) et nettement supérieur au secteur privé (46 %). La part des femmes au sein de la fonction publique d'Etat (comprenant aussi les militaires) est la plus faible (56 %), tandis qu'elle est plus élevée dans la fonction publique hospitalière (78 %)

Le taux de féminisation varie selon le type de collectivités. Les collectivités détiennent la part des femmes la plus élevée : **9 agents sur emploi permanent sur 10 sont des femmes**. Les métiers exercés pour remplir leurs missions, en lien avec le secteur médico-social, sont traditionnellement féminins. Les départements, chefs de file de l'action sociale, connaissent eux aussi un taux de féminisation élevé (66 %).

Les intercommunalités sont les structures les plus équilibrées en matière de répartition femmes-hommes, le taux de féminisation étant de 53 %. Le ratio est plus faible pour les intercommunalités de plus de 349 agents (46 % de femmes), rares structures où les hommes sont majoritaires. Les intercommunalités de plus petites tailles ont une part de femmes plus importante (62 %). Parmi les communes, ce sont également les collectivités de moindres effectifs qui ont un taux de féminisation plus élevé. Le taux de féminisation des communes de moins de 20 agents est de 68 % tandis que la part des femmes dans les communes de plus de 20 agents est de 61 %. Le taux de féminisation pour l'ensemble des communes est de 62 %.

L'importance de métiers très féminisés dans les petites collectivités (agent territorial spécialisé des écoles maternelles, secrétaire de mairie, agent de propreté des locaux, ouvrier polyvalent) peut expliquer les différences de taux de féminisation avec les plus grandes communes.

### Taux de féminisation par type de collectivités et par strate:

Région	66%
Département	62%
intercommunalité de - de 349 agents	46%
intercommunalité de + de 350 agents	68%

Accusé de réception en préfecture  
092-219200789-20230216-2023\_02\_16\_04-DE  
Date de télétransmission : 02/03/2023  
Date de réception préfecture : 02/03/2023

commune Villeneuve la garenne	66%
-------------------------------	-----

## 2.1 Répartition des effectifs par sexe sur Villeneuve la garenne

La collectivité compte 66% de femmes et 34% d'hommes. Cette proportion reste stable d'année en année.

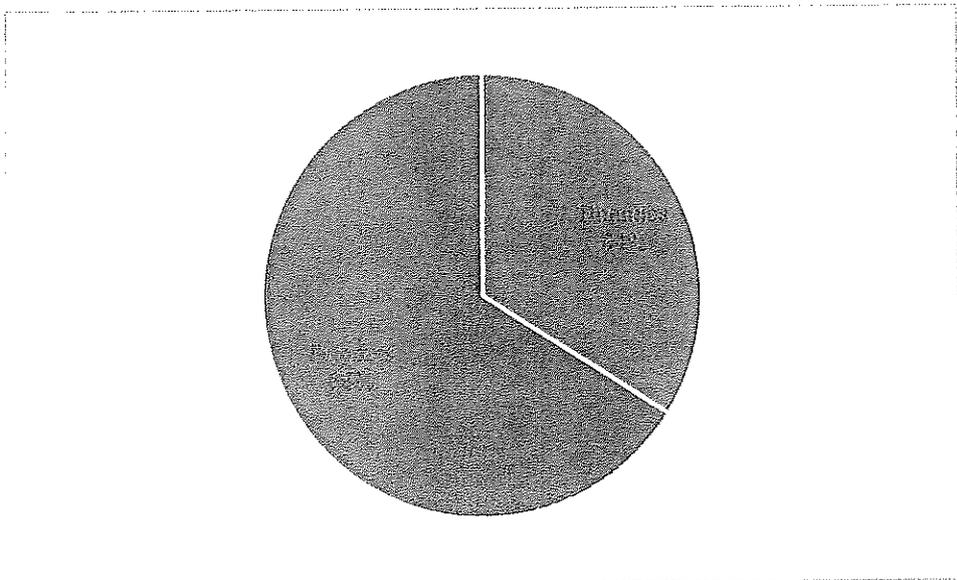


Figure 1 : Répartition par sexe des effectifs permanents rémunérés et présents au 31.12.2022

L'encadrement supérieur (catégories A) reste largement féminisé avec 65% de femmes et 35% d'hommes même si cette proportion a baissé depuis 2021 (72% de femmes). La répartition par catégorie des hommes et des femmes est quasi identique pour les 3 catégories (cf. graphique 5). Ainsi 10% de l'effectif des femmes sont en catégorie A, 19% en catégorie B, cette proportion est en légère augmentation du fait du reclassement des auxiliaires de puériculture en catégorie B (En 2021, 12% en catégorie B et 75% en C).

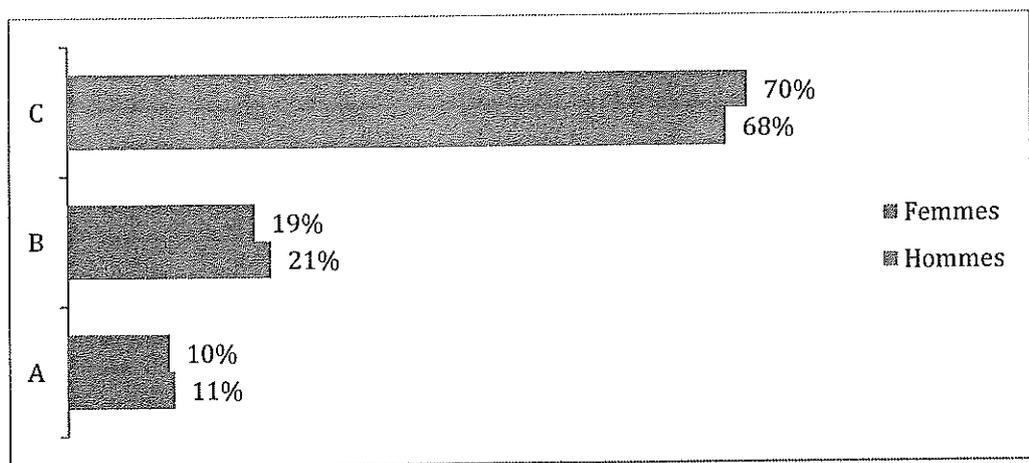
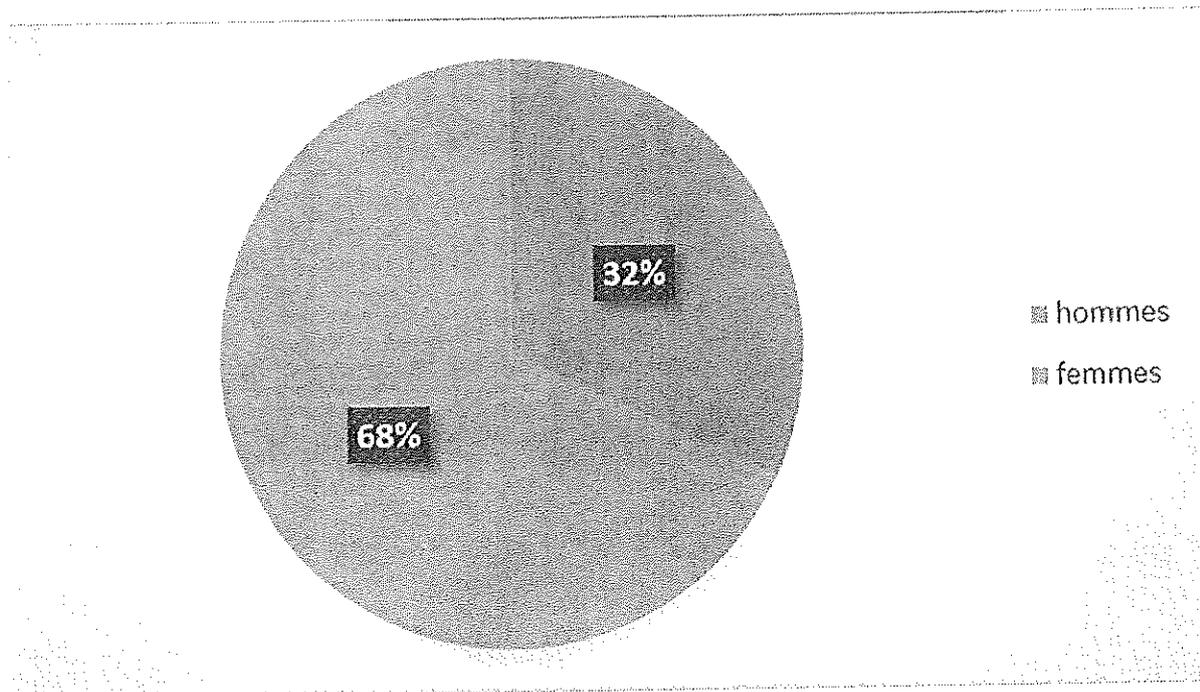


Figure 2: Répartition par catégorie des effectifs permanents rémunérés et présents au 31.12.2022

Accusé de réception en préfecture  
092-219200789-20230216-2023\_02\_16\_04-DE  
Date de télétransmission : 02/03/2023  
Date de réception préfecture : 02/03/2023

Au niveau national, la proportion de titulaires est légèrement plus importante parmi les hommes que parmi les femmes en 2017. En effet, **88 %** d'entre eux sont fonctionnaires contre **84 % pour les femmes**. Près de 7 contractuels sur emploi permanent sur 10 sont des femmes Le taux de féminisation des contractuels sur emploi permanent est significativement plus élevé que sur l'ensemble des agents sur emploi permanent (**68 % contre 61 % sur l'ensemble des agents permanents**) en 2017.

### Répartition des contractuels sur emploi permanent selon le genre pour la région Ile de France



### Une part des femmes moins importante en CDI à l'échelle régional :

Parmi les contractuels sur emploi permanent, **20,9 % sont en CDI**. En proportion, les femmes sont relativement moins nombreuses à être en CDI. Elles représentent **66 % des CDI** alors que leur part parmi les contractuels sur **emploi permanent est de 68 %**.

### 2.2 Répartition par filière

Les filières administratives et médico-sociales demeurent toujours très féminisées (respectivement 80% et 94 % de femmes), suivies de près par la filière animation (72% de femmes) dont la moitié travaille dans les structures Petite enfance. La filière technique reste quant à elle stable (57% de femmes). Cette filière comprend notamment les agents d'entretien et de restauration des écoles, en majorité des femmes.

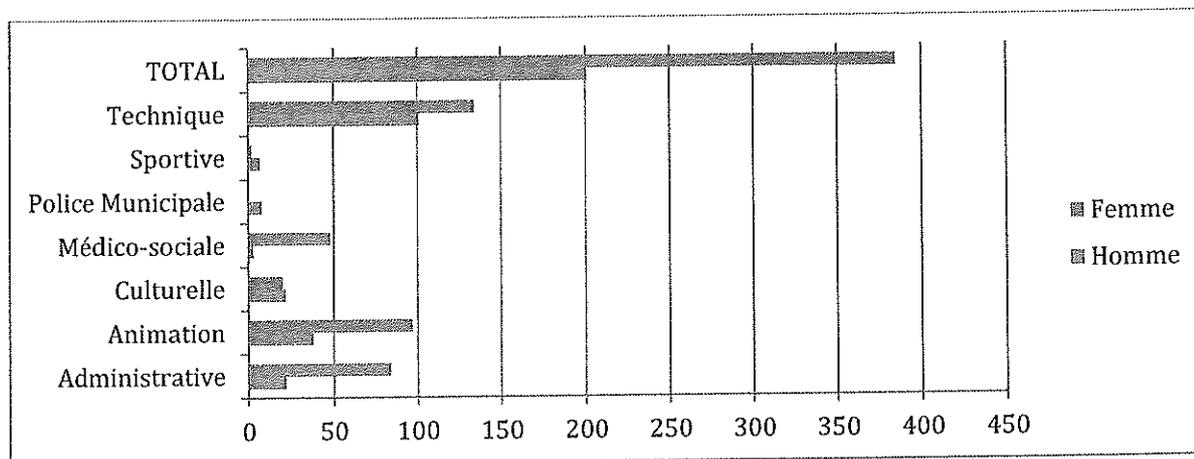


Figure 3 : Répartition par filière des effectifs permanents rémunérés et présents au 31.12.2022

### Des disparités dans la répartition par genre selon la filière au niveau régional qui corrobore la tendance villenogarennoise

On observe une répartition inégale des femmes et des hommes selon les filières dans la fonction publique territoriale. En 2017, les hommes sont surreprésentés dans les filières police municipale (79 %) et incendie (95 %), deux îlots masculins traditionnels; tandis que les femmes le sont dans des bastions féminins tels que la filière médico-sociale (96 %), la filière administrative (84 %) et dans une moindre mesure dans la filière animation (73 %). La filière technique semble plus équilibrée avec 42% de femmes. Quant à la filière culturelle, 6 agents sur 10 sont des femmes. La filière médico-sociale comprend des cadres d'emplois très féminisés appartenant à la catégorie B dont les effectifs importants pèsent sur le taux de féminisation de l'ensemble de la catégorie B (65 %). Le taux de féminisation dans les filières fluctue selon la taille des communes. Moins elles comptent d'agents, plus la part des femmes au sein des filières est élevée à l'exception de la filière police. Les filières sportives et médico-sociales demeurent assez stables

	<i>ETAT</i>		<i>Ville</i>	
	<i>FEMMES</i>	<i>HOMMES</i>	<i>Femme</i>	<i>Homme</i>
<i>Culturelle</i>	63	37		
<i>Animation</i>	73	27	72	28
<i>Médico-sociale</i>	96	4	94	6
<i>Sportive</i>	28	72		
<i>Incendie</i>	5	95		
<i>Police</i>	21	79		
<i>Technique</i>	42	58	57	43
<i>Administrative</i>	84	16	80	20

### 2.3 Pyramide des âges

Au 31/12/22, 55% de l'effectif rémunéré a plus de 45 ans dont 27% plus de 55 ans. La moyenne d'âge des agents de la collectivité en 2022 est identique à celle de 2021, soit de 45 ans. La moyenne d'âge des fonctionnaires continue d'augmenter quant à elle légèrement à 47 ans et 9 mois contre 47 ans et 6 mois en 2021 (47 ans en 2020).

Accusé de réception en préfecture  
092-219200789-20230216-2023\_02\_16\_04-DE  
Date de télétransmission : 02/03/2023  
Date de réception préfecture : 02/03/2023

## PYRAMIDE DES ÂGES AGENTS PERMANENTS

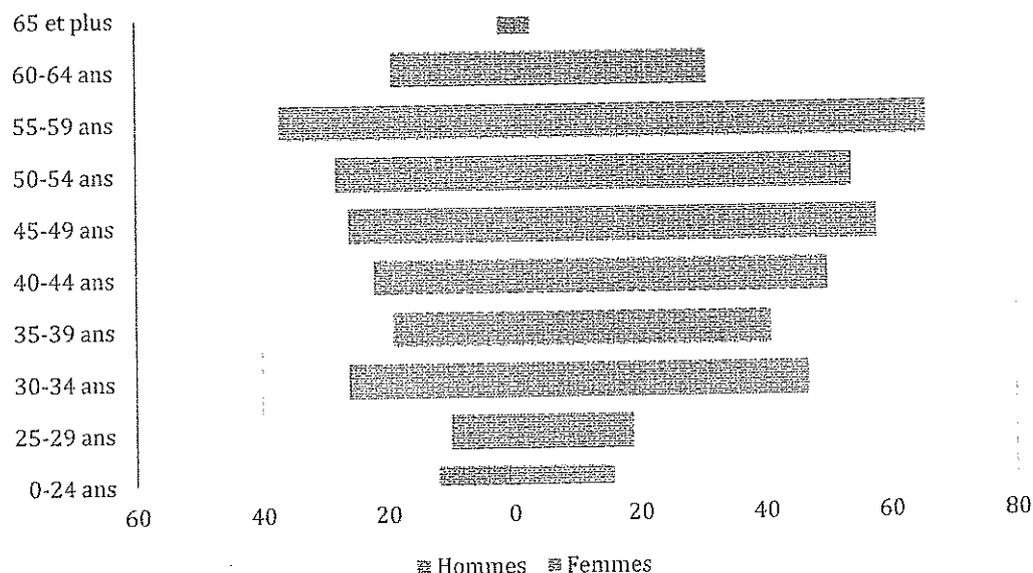


Figure 4 : pyramide des âges des effectifs permanents rémunérés et présents au 31.12.2022

### 2.4 Durée et organisation du travail

La grande majorité des effectifs sont à temps complet (92% des agents permanents), parmi eux 66% sont des femmes et 34% des hommes, à l'image de la proportion d'hommes et de femmes dans l'effectif. 100% des emplois à temps partiel sont occupés par des femmes, ce qui représente 4,2% de l'effectif total des femmes.

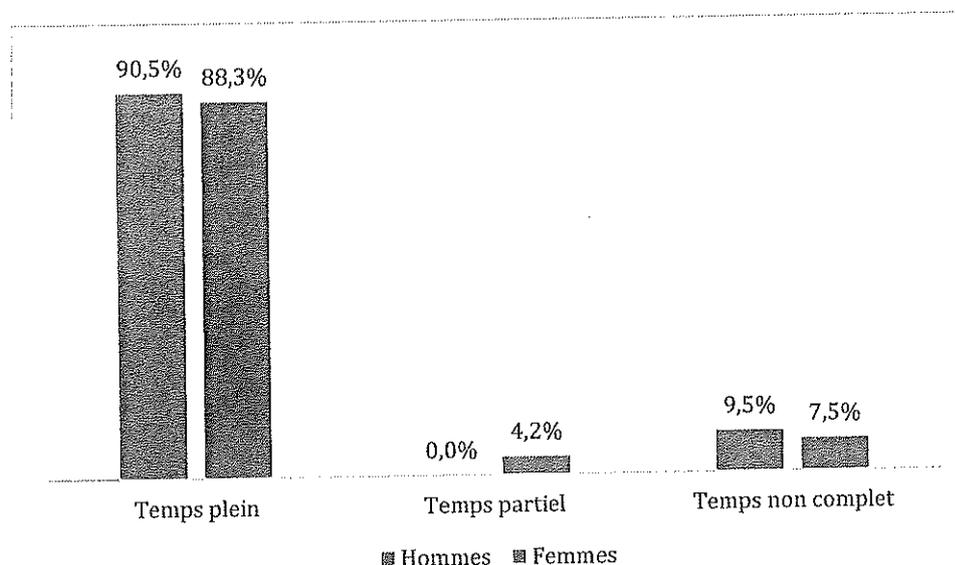
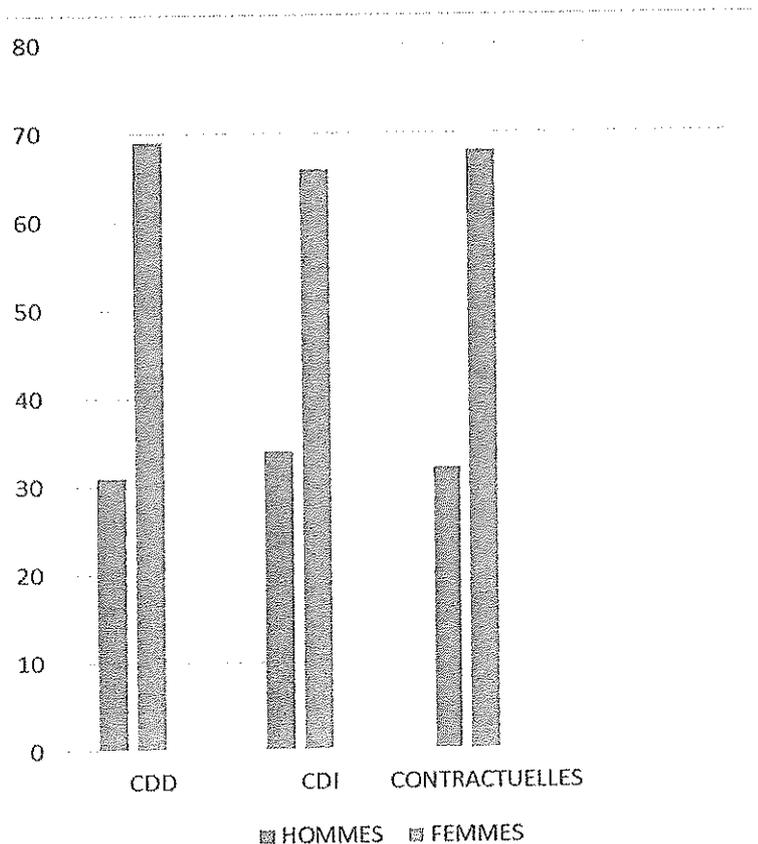


Figure 5 : Répartition des effectifs permanents rémunérés et présents selon la durée de travail au 31.12.2022

Accusé de réception en préfecture  
092-219200789-20230216-2023\_02\_16\_04-DE  
Date de télétransmission : 02/03/2023  
Date de réception préfecture : 02/03/2023



Rapport national égalité Femme/Homme

Comparativement au taux de féminisation global (61 %), le ratio femmes-hommes varie peu selon la catégorie hiérarchique. Les agents de catégorie A et C sont à un niveau similaire (61 % pour la catégorie A, 60 % pour la catégorie C). En revanche, il est légèrement plus élevé pour la catégorie B (65 %). Au vu de la répartition par genre et par catégorie hiérarchique, les femmes ne semblent pas confrontées à des difficultés manifestes limitant leur accès aux catégories d'encadrement (catégorie A et B) en 2017 :

- 26 % des femmes relèvent des catégories A et B (dont 10 % en A et 16 % en B)
- 23 % des hommes relèvent des catégories A et B (dont 10 % en A et 13 % en B)

L'homogénéité constatée pour l'ensemble des collectivités n'est pas observable pour tous les types de collectivités. Au sein des départements, 54 % des femmes appartiennent aux catégories A et B contre 33 % des hommes. Les départements ont des missions en lien avec l'action sociale où l'on constate des métiers en catégories A et B très féminisés. La différence est moins marquée dans les intercommunalités, 37 % de femmes étant dans les catégories d'encadrement contre 31 % d'hommes.

L'encadrement supérieur (catégories A) pour la commune de **Villeneuve la Garenne** reste largement féminisé avec **72% de femmes et 28% d'hommes**, à l'image de la part des femmes dans l'effectif total. La répartition par catégorie des hommes et des femmes est quant à elle assez proche avec en catégorie A 8% du total des hommes et 10% du total des femmes.

Accusé de réception en préfecture  
092-219200789-20230216-2023\_02\_16\_04-DE  
Date de télétransmission : 02/03/2023  
Date de réception préfecture : 02/03/2023

## Taux d'absentéisme régional par motif

	Femmes	Hommes
Maladie ordinaire %	4,15	3,26 %
Accidents de service	0,54 %	0,86 %
Accidents de trajet	0,10 %	0,08 %
Longue maladie	1,59 %	1,31 %
Maladie de longue durée	0,95 %	0,71 %
Maladie professionnelle	0,31 %	0,22 %
Maternité et adoption	0,79%	
Paternité et adoption		0,06 %
Autorisation spéciale	0,20 %	0,18 %
Répartition des accidents de service par genre	51%	49%

\*Rapport annuel national égalité Femme/homme 2022

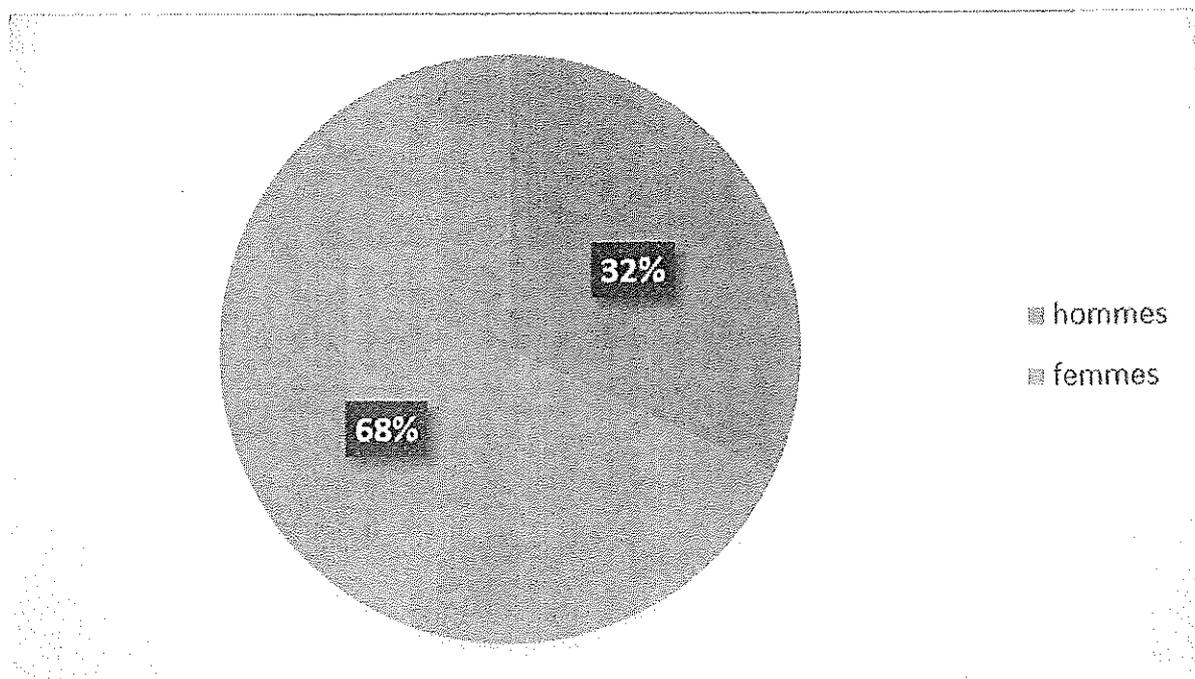
Les trois cadres d'emplois les plus exposés aux accidents de service chez les hommes sont les adjoints techniques, les agents de maîtrise et les sous-officiers. Les trois cadres d'emplois les plus exposés aux accidents de service chez les femmes sont les adjoints techniques et les adjoints d'animation.

Il existe différents cas : les temps partiels « choisis » dans le cadre d'un congé parental ou de convenance personnelle, par exemple, ou les postes créés à temps non complet, ces derniers se retrouvent principalement à l'école de musique.

Au niveau national, la proportion de titulaires est légèrement plus importante parmi les hommes que parmi les femmes en 2017. En effet, 88 % d'entre eux sont fonctionnaires contre 84 % pour les femmes. Près de 7 contractuels sur emploi permanent sur 10 sont des femmes. Le taux de féminisation des contractuels sur emploi permanent est significativement plus élevé que sur l'ensemble des agents sur emploi permanent (68 % contre 61 % sur l'ensemble des agents permanents) en 2017.

Accusé de réception en préfecture  
092-219200789-20230216-2023\_02\_16\_04-DE  
Date de télétransmission : 02/03/2023  
Date de réception préfecture : 02/03/2023

## Répartition des contractuels sur emploi permanent selon le genre

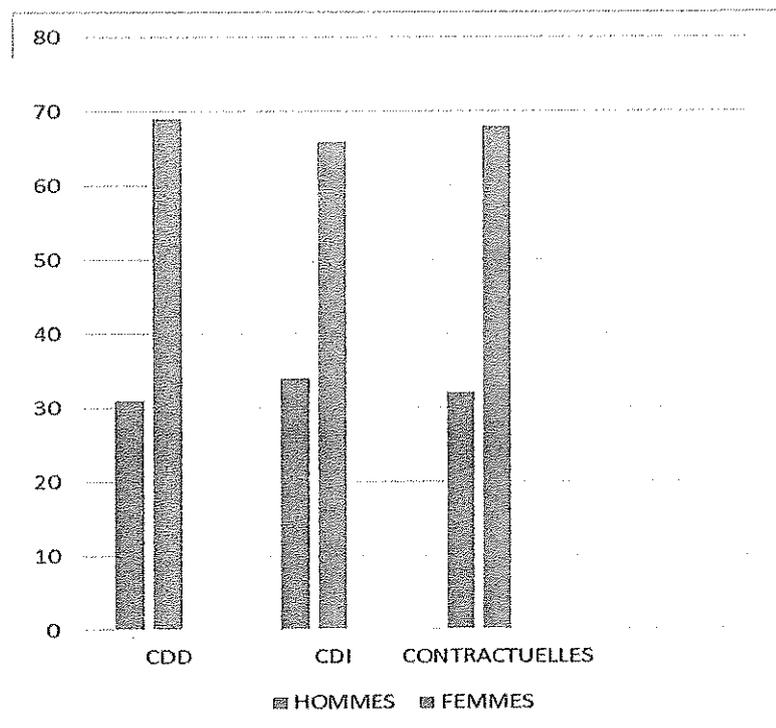


### Une part des femmes moins importante en CDI :

Parmi les contractuels sur emploi permanent, 20,9 % sont en CDI. En proportion, les femmes sont relativement moins nombreuses à être en CDI. Elles représentent 66 % des CDI alors que leur part parmi les contractuels sur emploi permanent est de 68 %.

### Davantage de femmes occupant des emplois précaires :

Les femmes sont légèrement plus nombreuses que les hommes à occuper des emplois non permanents (64 %) au niveau national en 2017.



Accusé de réception en préfecture  
092-219200789-20230216-2023\_02\_16\_04-DE  
Date de télétransmission : 02/03/2023  
Date de réception préfecture : 02/03/2023

### 3. Les actions aux droits des femmes

#### 3.1 La déléguée aux droits des femmes

Depuis 2020, Madame LARIK, est l'élue spécifiquement chargée de la promotion de l'égalité femmes-hommes et responsable, à Villeneuve-la-Garenne.

Dans le cadre de sa délégation, elle souhaite que Villeneuve la Garenne devienne un acteur majeur quant à ces questions. Sachant que l'égalité entre les femmes et les hommes est un droit fondamental dans notre société démocratique et que cette égalité ne peut, cependant, être atteinte qu'en éliminant toutes les formes de discriminations sociales, économiques et administratives, mais également toutes les formes de violences, physiques ou psychologiques, il est important de mettre en place des plans d'actions pour valoriser les bonnes pratiques et planifier des projets autour de cette thématique.

Les objectifs portés par Madame LARIK sont les suivants :

Assurer l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie professionnelle, économique, sociale et politique :

- Favoriser la diversification de l'orientation et des choix professionnels des filles et des garçons
- Promouvoir l'insertion professionnelle des femmes
- Participer à l'amélioration de la mixité des emplois et l'égalité professionnelle
- Rendre visible la place des femmes dans la société et faciliter leur accès à des postes à responsabilité.
- Promouvoir la création d'entreprise par les femmes, notamment par la Garantie Égalité femme

Promouvoir les droits des femmes, prévenir et lutter contre les violences faites aux femmes

- Améliorer l'information des femmes sur leurs droits, notamment par l'intermédiaire du réseau associatif
- Assurer une meilleure connaissance du phénomène des violences faites aux femmes et informer le grand public sur les violences faites aux femmes et les dispositifs existants localement
- Systématiser la sensibilisation et la formation des partenaires au repérage et à l'orientation des situations de violences ; et à la prise en charge des auteurs
- Systématiser la mise en réseau des personnes chargées de l'accueil des femmes victimes de violences (documents associés Réseaux territoriaux de professionnels)
- Assurer l'accueil et accompagnement des femmes victimes de violences notamment conjugales et des personnes prostituées
- Renforcer la prévention des comportements et violences sexistes, notamment auprès des jeunes.

Mettre en œuvre l'approche globale et intégrée de l'égalité femmes-hommes :

- Inciter les partenaires publics à prendre en compte dans l'ensemble des politiques publiques, l'égalité entre les hommes et les femmes, c'est-à-dire que chaque décision soit précédée d'une analyse sur son impact sur les femmes et les hommes et soit accompagnées de la mise en œuvre d'actions correctrices des inégalités constatées.
- Promouvoir l'éducation égalitaire dès le plus jeune, notamment à travers la déconstruction des stéréotypes sexistes
- Accompagner les acteurs et actrices socio-économiques vers l'égalité professionnelle femmes-hommes

1<sup>re</sup> égalité professionnelle  
092-2-49200789-20230216-2023\_02\_16\_04-DE  
Date de télétransmission : 02/03/2023  
Date de réception préfecture : 02/03/2023

De même, Mme LARIK souhaite travailler en profondeur sur les mentalités afin de favoriser, promouvoir et diffuser une culture de l'égalité.

Par ailleurs, son rôle en tant que responsable du réseau départemental égalité femmes-hommes permettra de créer une vraie dynamique autour de cette thématique, valorisant ainsi la commune en tant qu'acteur majeur sur le sujet.

A son initiative, la ville est adhérente, au centre Hubertine AUCLERT, considérant que l'adhésion à ce centre est importante pour acquérir les outils nécessaires ainsi qu'un accompagnement de qualité et une meilleure expertise du sujet.

Le centre Hubertine AUCLERT est le centre francilien pour l'égalité femmes-hommes. Il regroupe à ce jour 209 membres, dont 135 associations, 58 collectivités locales et 16 syndicats. Le Centre intervient auprès des élu.e.s et des services pour une sensibilisation aux enjeux des politiques locales d'égalité femmes-hommes.

Depuis juillet 2013 le Centre intègre l'Observatoire régional des violences faites aux femmes.

### 3.2 L'accès au droit : Le Point-justice de l'Espace Nelly ROUSSEL

Le Point-justice, anciennement Point d'accès au Droit, de Villeneuve-la-Garenne a été créé par délibération du Conseil municipal en juin 2006. Il est implanté au sein du Centre social du Nelly Roussel.

#### **Les objectifs du Point-justice sont les suivants :**

- Accueillir les usagers et identifier leur demande
- Informer les usagers sur leurs droits et obligations
- Orienter les bénéficiaires vers des professionnels, des organismes ou des services susceptibles de faciliter l'exercice de leurs droits
- Aider l'utilisateur dans l'accomplissement des démarches nécessaires à l'exercice d'un droit ou l'exécution d'une obligation (rédaction d'un courrier, aide à la constitution d'un dossier administratif...)
- Proposer des consultations juridiques gratuites délivrées par des professionnels  
Proposer des services publics de proximité aux usagers
- Animer le réseau d'acteurs locaux sur des questions juridiques et communiquer sur ces thèmes auprès des habitants.

Le Point-justice de Villeneuve-la-Garenne propose des permanences de deux natures :

- Les permanences dites juridiques (ADIL, CIDFF, Avocats)
- Les permanences complémentaires de services publics (Écrivain public, CAF, CRAMIF, Pôle Social Départemental, CRESUS, évaluation linguistique, ASSFAM).

Une coordination spécifique existe au sein du Point-justice. La mise en place de temps d'échanges, entre les différents intervenants qui y interviennent, permet notamment de développer la qualité de l'orientation et de l'information délivrée aux usagers. Certaines problématiques transversales requièrent en effet des orientations multiples.

C'est le cas notamment des femmes victimes de violences conjugales qui peuvent avoir à effectuer de nombreuses démarches autour de la question de leurs droits (logement, prestations, procédures juridiques...) mais peuvent également avoir besoin d'un soutien pour la rédaction de courriers divers et la constitution de dossiers (AJ, autre).

Accusé de réception en préfecture 092-219200789-20230216-2023_02_16_04-DE Date de télétransmission : 02/03/2023 Date de réception préfecture : 02/03/2023
--

En 2022, le Point-justice a reçu 3868 personnes (accueil physique et téléphonique). La majorité des personnes accueillies dans le cadre des permanences sont des femmes (63,23%).

### 3.2.1 La permanence hebdomadaire du Centre d'Informations sur les droits des femmes et des familles (CIDFF)



Centre d'information  
sur les droits des femmes  
et des familles

Le CIDFF est un réseau national de juristes ayant pour missions principales :

- La mise en place de permanences juridiques pour favoriser l'accès aux droits aux femmes, notamment les plus précaires socialement et économiquement
- La mise en place de dispositif de stage de responsabilisation pour auteurs d'agressions suivi par des juristes et des psychologues
- La mise en place d'actions de sensibilisation auprès de différents publics (professionnels, agents de police, jeunes, etc.)

En raison d'un financement spécifique du BOP 104 et de la volonté de favoriser l'accès au droit des femmes migrantes, la permanence d'information juridique du CIDFF des Hauts-de-Seine/Nord à Villeneuve la Garenne est réservée aux femmes à quelques exceptions près. En 2022, 99% des personnes informées sont des femmes.

Les tranches d'âge les plus représentées sont les 36-45 ans (29%) et les 26-35 ans (29%).

Les tranches d'âge les moins représentées sont les 20-25 ans et les plus de 61 ans avec respectivement 4% et 6% du taux de fréquentation en 2022. La tranche des 46-55 ans représente, quant à elle, 24% des consultations.

La permanence reçoit des femmes pour des entretiens anonymes et gratuits d'environ une demi-heure (une heure pour les situations de violences).

Habituellement, il s'agit d'entretiens physiques. Toutefois, depuis la crise sanitaire, il est possible d'avoir un entretien téléphonique. En 2022, 20% des entretiens réalisés ont été menés par téléphone.

Les entretiens ont lieu toutes les 45 minutes mais il est possible de prévoir davantage de temps pour les situations de violences. Dans les faits, 76% des entretiens ont duré une demi-heure ou plus.

81 personnes ont été reçues au Point-justice, dans le cadre de la permanence du CIDFF, ce qui correspond à 109 entretiens. Au total, toutes permanences confondues, 187 villenogarennoises ont été informées par le CIDFF 92 Nord, en 2022.

64% des villenogarennoises reçus vivent dans des quartiers "Politique de la ville".

Accusé de réception en préfecture  
092-219200789-20230216-2023\_02\_16\_04-DE  
Date de télétransmission : 02/03/2023  
Date de réception préfecture : 02/03/2023

51% des personnes reçues vivent seules, 20% sont en cours de séparation et 29% sont en couple. 88% ont un ou plusieurs enfants à charge. 55% d'entre elles sont en situation de monoparentalité (majoritairement des femmes).

90% vivent dans un logement autonome, 10% est cependant hébergé par un tiers/ un proche.

Seules 49% des personnes reçues ont un emploi salarié. 55% sont "au foyer", sans ressource propre, tandis que 24% sont au chômage et 9% sont retraitées.

27% des personnes informées perçoivent un salaire, 3% une retraite et 5% une indemnité de Pôle Emploi. 33% touchent des prestations des CAF autres que le RSA et 7% ont le RSA. 8% ne disposent pas de ressources propres et 18% déclarent vivre grâce aux ressources de leur conjoint. 6% perçoivent une pension alimentaire ou bien une prestation compensatoire.

En 2022, 19% des demandes relèvent des violences faites aux femmes, au sein du couple, contre 20% en 2019 et 26% en 2020. Ce chiffre est identique à l'année 2021.

Les situations de violences exprimées au sein de cette permanence sont principalement psychologiques et morales (39 demandes), puis physiques (18 demandes) et enfin d'ordre administratif/économique (10 demandes). Par ailleurs, 4 femmes ont évoqué des viols, 4, une agression sexuelle et un harcèlement sexuel et 1, un inceste. Dans 8 situations, des enfants sont co-victimes ou maltraités directement.

Outre ces demandes, les thèmes abordés sont relatifs au droit de la famille (54% des demandes en 2022 contre 49% en 2021, 45% en 2020 et 36% en 2019). La rupture du couple, marié ou non, et ses conséquences demeurent l'un des principaux motifs de consultation du CIDFF, mais encore, 32% des demandes concernent les conséquences sur les enfants en termes d'établissement de filiation, d'autorité parentale, de droit de visite et d'hébergement, de contribution à l'entretien et à l'éducation de l'enfant.

4% des demandes concernent les questions relatives aux aides sociales et questions administratives, dont 10% de demandes concernant l'aide juridictionnelle. 4% des demandes ont trait au droit locatif, particulièrement concernant le sort du bail et le relogement, en cas de séparation. Qu'il y ait ou non violences conjugales, le bail constitue un point capital en matière de séparation, surtout dans un contexte général de tension, en matière de logement.

### 3.2.2 Des temps d'informations collectives

Le Point-justice propose des actions de sensibilisation et d'information collective, en adéquation avec les besoins repérés dans le cadre des permanences :

Des interventions participatives animées par le CIDFF :

- *Droits des femmes et des familles*
- *Violences au sein du couple*

En 2022, des interventions ont été proposées:

- Aux apprenants en linguistique:
- égalité entre les femmes et les hommes
- droits des femmes et des familles
- Dans le cadre de la journée internationale des droits des femmes
- café de l'égalité (temps interactif sur le thème des droits des femmes)

Accusé de réception en préfecture 092-219200789-20230216-2023_02_16_04-DE Date de télétransmission : 02/03/2023 Date de réception préfecture : 02/03/2023
--

### 3.2.3 La Coordination Egalité Femmes/Hommes

Une coordination Egalité Femmes/Hommes a été créée, fin 2017. Elle réunit bon nombre de services de la ville ainsi que des partenaires institutionnels et associatifs (Pôle social du 92, CAF, CCAS, AVG, Espace santé Jeunes, M.J.C., les services développement économique et emploi, prévention/sécurité, développement territorial et cohésion sociale, petite enfance, enfance, jeunesse, espaces sociaux culturels, vie associative...).

Des rencontres et des ateliers ont permis de définir des champs prioritaires, en matière de lutte pour l'égalité :

- Lutte contre les violences faites aux femmes
- Education et la culture
- Emploi
- Place de la femme dans l'espace public
- Place de la femme dans la famille et problématiques des familles monoparentales

Des actions ont été proposées au public à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes, parmi lesquelles :

- Des ateliers linguistiques, à l'Espace Nelly ROUSSEL, dédiés à la thématique des droits des femmes et de l'égalité femmes-hommes. Ces questions ont été abordées à travers des échanges, et des exercices de compréhension orale et écrite, au sein de chaque niveau (10 niveaux).
- Un atelier du CIDFF consacré uniquement aux apprenants en linguistique a été organisé autour de la question de l'égalité femmes-hommes. 12 personnes ont participé à cet atelier.



- Une séance de cinéma a été organisée pour tous les apprenants des associations partenaires de la permanence linguistique. Il s'agissait du film "Un divan à Tunis", dont l'histoire est celle d'une femme tunisienne immigrée en France qui revient au pays pour installer son cabinet de psychanalyse. 31 personnes ont participé.
- Une rencontre avec le CIDFF 92, intitulée "Café de l'égalité" a été programmée à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes.
- Une exposition itinérante sur les violences prostitutionnelles **(à l'initiative de Mme LARIK).**
- Un show case proposé par les "Batteurs pour la paix", association engagée dans la lutte contre les violences faites aux femmes et les discriminations.

Accusé de réception en préfecture  
N° 2022-0244-DE  
Date de télétransmission : 02/03/2023  
Date de réception préfecture : 02/03/2023

- Un temps d'échange sur le quotidien des femmes, animé par une intervenante de l'association "Les femmes engagées", en partenariat avec le centre social de l'Espace Nelly ROUSSEL.



- La projection du film "faire le jour" ou l'histoire de six femmes qui, afin de se mettre à l'abri d'un groupe d'hommes violents, se retrouvent enfermées dans un bar pour la nuit et se racontent leur histoire. Le film a été suivi d'un débat animé par l'Amicale du Nid.
- Des temps d'information, de réflexion et de débat proposés tout au long du mois de mars, aux jeunes de primaire, aux collégiens et aux lycéens, par les professionnels de l'accompagnement à la scolarité de l'Espace Nelly ROUSSEL. Ils ont notamment pu comprendre le sens de la journée internationale des droits des femmes, découvrir la déclaration des droits de la femme et de la citoyenne et l'illustrer, ou encore débattre de la place des femmes dans la société.

Les retours des membres de la coordination traduisant de manière unanime la nécessité de former les professionnels de la ville, notamment sur la question des violences, des formations sont régulièrement proposées depuis 2019.

En 2022, une formation, sur le thème des violences au sein du couple, a été organisée par le Point-justice, à l'occasion de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes. 6 professionnels issus de différentes structures et services ont pu être formés par le CIDFF.

### 3.3 Accès aux droits : La lutte contre les violences faites aux femmes avec l'association l'Escale

L'association l'Escale - Solidarité Femmes est l'une des principales actrices de la lutte contre les violences faites aux femmes sur laquelle la Ville peut s'appuyer pour mettre en place des actions de prévention et de mise en sécurité des femmes victimes de violences (conjugales, familiales, au travail, institutionnelle, etc.). Elle propose un service d'écoute et d'accueil sur ou sans rendez-vous, trois services d'hébergement et une maison relais.

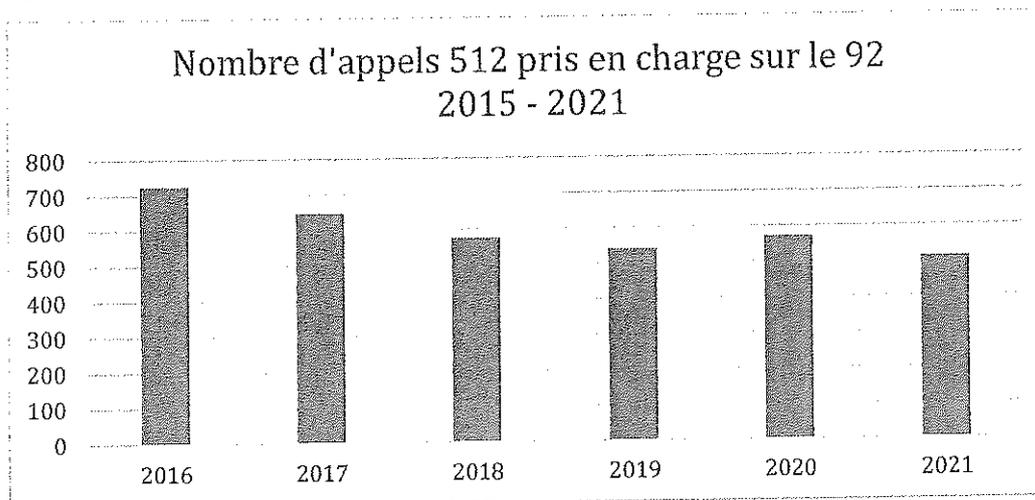
L'Escale reçoit un public majoritairement issu des quartiers liés à la politique de la ville. Plus de la moitié des femmes est issue de l'immigration avec une connaissance souvent limitée de leurs droits. La violence aggrave une précarisation déjà à l'œuvre.

Par ailleurs, l'Escale organise des rencontres et des ateliers de sensibilisation pour former des équipes de professionnels (professionnelles) sur le sujet et met en place des campagnes militantes locales.

Depuis 2011, Villeneuve-la-Garenne met, par le biais de conventions triennales passées avec l'ESCALE, deux logements par an à disposition de l'association, pour héberger les femmes qui

Accusé de réception en préfecture  
Date de télétransmission : 02/03/2023  
Date de réception préfecture : 02/03/2023

en ont besoin. Le parc locatif au 31/12/2021 est composé de 25 appartements, 1 pavillon, 3 bureaux et 1 immeuble.



83% des appels sont du département des Hauts-de-Seine, 45% des appels du 92 émanent du nord du département. Le nombre d'appel à Villeneuve la garenne est **de 14 en 2021 soit 2,7% des appels départementaux.**

Dans le cadre des permanences d'accueil l'escale a effectué 1388 entretiens :

Les 1388 entretiens réalisés en 2021 sont 241 entretiens sur les permanences sans rendez-vous en individuel et 1147 entretiens de suivi. 379 rendez-vous n'ont pas été honorés par les femmes. Le nombre d'entretiens fixés est donc de 1767. Dans la continuité de la crise sanitaire COVID 19, les entretiens sur les permanences sans rendez-vous ont été organisés sur RDV.

Sur les 513 femmes suivies par l'escale en 2021, **30 sont** de Villeneuve la garenne

Les 237 femmes venues pour la première fois en 2021 sont 93% des victimes de violences conjugales, 3% de violences intrafamiliales. Pour les 4% restant il s'agit de harcèlement au travail et de viols. Ces pourcentages sont identiques à ceux de 2020. A Villeneuve la garenne elles sont aux nombres **de 14 femmes soit 6% de nouvelle demande.**

Ces 237 femmes victimes sont à : 56% âgées de 25 à 39 ans, 34% de 40 à 59 ans, 6% de 18 à 24 ans et 3% de + de 60 ans • 46% d'une autre nationalité dont 8% se déclarent sans titre de séjour souvent du fait du conjoint qui a refusé qu'elles fassent les démarches de régularisation ; 50% sont françaises,

- 56% sont mariées, 25% en vie maritale, 9% divorcées mais toujours victimes de leur ex-mari ou avec un nouveau partenaire violent, 4% célibataires, 6% pacsées, dé-pacsées ou séparées.

- 70 % sont toujours au domicile. 30 % sont en hébergement précaire (tiers, hôtel, foyer, 115) : la femme et ses enfants ont dû fuir le domicile pour être en sécurité. Attribution du domicile à la victime, éviction de l'auteur des violences, désolidarisation du bail locatif devraient être la règle quelle que soit la situation matrimoniale.

Démarches juridiques lors du premier entretien : Au niveau pénal : 43% des femmes ont déposé plainte pour violences, 37% n'ont fait aucune démarche pénale et 19% ont fait une ou plusieurs mains courantes bien que pour les violences conjugales les mains courantes soient interdites. Au niveau civil : 92 % n'ont fait aucune démarche juridique lorsqu'elles viennent pour la première fois à l'association. Une femme a souvent plusieurs demandes : - 54% recherchent un accompagnement psycho-social vers la sortie des violences, - 28 % demandent des informations juridiques pour déposer plainte, entamer une procédure de divorce ou concernant l'exercice de l'autorité parentale, - 12% sont en demande d'hébergement.

Lors des permanences décentralisées On constate que certaines femmes rencontrées lors des permanences santé ne viennent souvent qu'une fois mais reviennent vers l'association pour un suivi plusieurs mois après. Leur présence au sein des hôpitaux et centres de santé permet donc aux femmes victimes de violences de connaître l'association et de pouvoir se saisir d'un accompagnement quand elles y sont prêtes.

2021	Centre de santé Villeneuve la garenne
Nbre de permanences	20
Nb heure de permanence	40
Nb d'entretien durant les permanences	26
Nbr entretien /échanges avec personnel du centre de santé	2
Nbre de femmes différentes reçues lors des permanences	16
Nb de femmes nouvelles reçues lors des permanences	4
Nb de victimes de violences conjugales	16
Nbre de victimes autres formes de violences	7
Nb de femmes sans ressources	0
Nb femme sans emploi	0
Nbre de femmes étrangères (permanences seulement)	16

#### Les demandes de mises en sécurité :

382 femmes victimes accompagnées de 454 enfants ont fait une demande de mise en sécurité. Augmentation de 19% des demandes par rapport à 2020. L'année 2021, montre le plus fort taux de demandes depuis 2017. Cela peut s'expliquer par le fait que l'année 2020 avait été fortement impactée par la crise sanitaire et les différents confinements. On aurait donc un rattrapage sur 2021 ou une peur d'un nouveau confinement.

#### Qui sont les femmes sollicitant un hébergement ?

L'âge moyen des femmes victimes de violences sollicitant un hébergement est de 35 ans avec un écart d'âge comprenant à la fois de très jeunes femmes de 18-19 ans et des femmes de plus de 70 ans (72-74 ans).

27% des femmes qui sollicitent l'escalpe ont la nationalité française. 54% sont étrangères dont 20% n'ont pas de titre de séjour. Pour 18% des demandes, nous n'avons pas l'information sur la nationalité. 34% des femmes qui les ont sollicitées étaient sans ressources au moment où elles ont appelé. Presque la moitié d'entre elles étaient encore au domicile lorsqu'elles ont sollicité l'Escalpe (46%). Les autres avaient déjà quitté le domicile et étaient hébergées par de la famille, des amis ou des voisins, voire pour certaines, avaient dormi à la rue la veille. 25 demandes concernaient des femmes enceintes et 18 demandes des femmes en situation de handicap.

17 d'entre elles sont de Villeneuve la garenne.

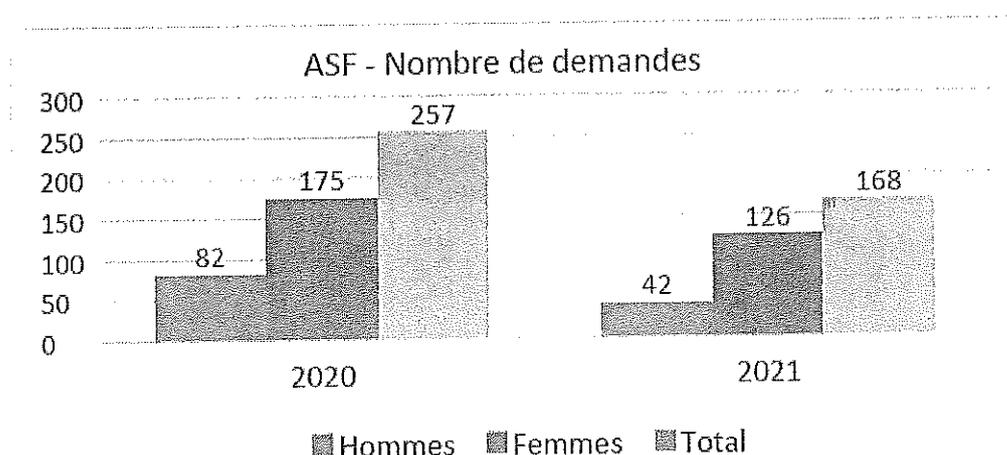
### 3.4 Accès aux droits : Le Centre Communal d'Action Sociale

#### 3.4.1 Aides facultatives : renforcement du soutien aux familles monoparentales

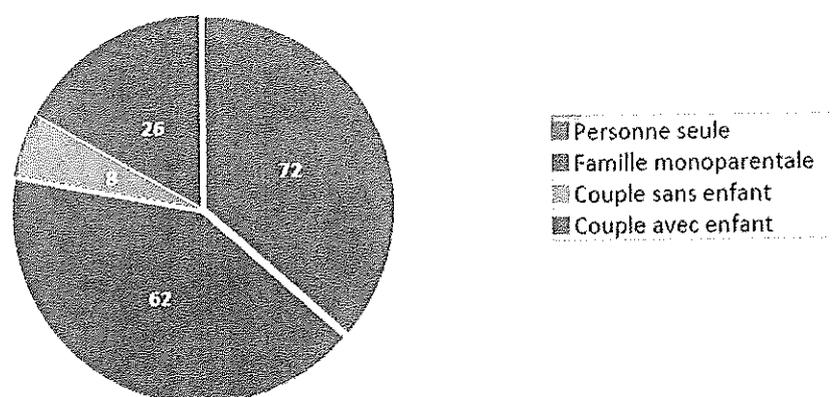
Depuis ces 20 dernières années, le nombre de familles monoparentales n'a cessé d'augmenter. La commune n'échappe pas à cette évolution. Cette situation de monoparentalité concerne majoritairement des femmes, pour 85% des familles monoparentales.

Ces familles cumulent un certain nombre de difficultés : faibles ressources, mal-logement... Ces difficultés sont liées au manque d'emploi mais également à des conditions d'emploi des mères, souvent précaires : durée déterminée, en intérim ou en emploi aidé. Elles mènent un double combat : la prise en charge des enfants, souvent plus compliquée qu'en couple et leur insertion professionnelle.

Pour prendre en compte cette fragilité accrue et dans le cadre de son règlement intérieur des aides sociales facultatives (ASF), le CCAS renforce son soutien auprès de ces familles, en valorisant davantage ses aides auprès de ce public, notamment au niveau de l'insertion socio-professionnelle, le soutien à la parentalité, l'accès à la santé, l'aide alimentaire ou encore au logement.



ASF - Demandeurs par composition familiale



On note une baisse du nombre de demandes en 2021, sûrement liée à la crise sanitaire. Les familles monoparentales, 37%, bien que majoritaires, occupent la 2<sup>ème</sup>

Accusé de réception en préfecture  
09/2/2023 09:20:20  
Date de leur transmission : 02/03/2023  
Date de réception préfecture : 02/03/2023

seules (43%). Pour ce qui est de la répartition par sexe, plus de femmes ont sollicité une aide en 2021.

### 3.4.2 L'Atelier Santé Ville : actions de prévention et de promotion de la santé

Créé en 2007, l'atelier Santé Ville (ASV) du Centre Communal d'Action Sociale a pour objectif de contribuer à la réduction des inégalités sociales territoriales de santé, et plus particulièrement auprès des publics vulnérables dont les femmes font partie.

Les actions à destination des femmes ont été :

#### BUS santé femmes

- Partenariat : Ville / CCAS et Institut des Hauts-de-Seine
- Période : Avril

Bus de prévention à vocation sociale et sanitaire

Venue du BUS à Villeneuve-la-Garenne le 12 et le 15 avril 2022, sur le parvis de l'Hôtel de Ville.

Action organisée par la Ville et le CCAS, en collaboration avec l'Institut de Hauts-de-Seine.

Le BUS santé femmes propose un service gratuit, anonyme et sans rendez-vous, ouvert à toutes les femmes. Le Bus Santé femmes est un dispositif innovant, créé par l'Institut des Hauts-de-Seine en partenariat avec la RATP et financé par les départements des Hauts-de-Seine, des Yvelines et la Région Ile-de-France.

Il a pour mission de répondre aux besoins spécifiques des femmes : prévention santé (par exemple : médecine générale, contraception, etc.), dépistages (dépistage auditif, visuel, cholestérol, diabète), entretiens psychologiques, accès aux droits, accompagnement de la vie quotidienne..... telles sont les exemples de propositions de sensibilisation et de dépistages proposées.

Les diverses thématiques sont abordées avec une équipe de professionnels : une coordinatrice, une infirmière, un médecin, un chargé de prévention, un psychologue, un avocat/ juriste, etc...

Le bus permet une prise en charge adaptée à chaque femme.

L'aménagement du Bus Santé Femmes permet de proposer :

- Un espace d'accueil, d'orientation, d'évaluation et d'attente,
- Un espace dédié aux dépistages,
- Trois espaces d'entretiens individuels

La venue du BUS à Villeneuve-la-Garenne a été un succès : **82 femmes** ont bénéficié des prestations du BUS et il y a eu **27 visiteurs** pour le BUS.

#### Cancer du sein : Octobre Rose

- Partenariat : CCAS, Centre Régional de Coordination des Dépistages des cancers en Ile-de-France (CRCDC ID), Centre de santé de la Croix Rouge, Pôle social de VLG.)
- Période : Octobre

Action de sensibilisation au cancer du sein, au cancer du col de l'utérus et promotion de la vaccination contre le papillomavirus humain (HPV). Une journée en octobre, avec un stand au marché de la Ville.

Stand articulé en 2 espaces : un espace informatif / de sensibilisation et un espace de confidentialité, avec la possibilité de poser des questions en tête-à-tête et en toute confidentialité à une sage-femme.

Accusé de réception en préfecture  
092-219200789-20230216-2023\_02\_16\_04-DE  
Date de télétransmission : 02/03/2023  
Date de réception préfecture : 02/03/2023

Action organisée par le CCAS, en partenariat avec : le Centre Régional de Coordination des Dépistages des cancers en Ile-de-France (CRCDC ID), le Centre de santé de la Croix Rouge, le Pôle social de VLG.

**Participants : 45 femmes.**

#### Café santé des femmes

- Pilote : Croix Rouge VLG
- Période : Mai

Au centre de Santé de la Croix-Rouge, des séances animées par la sage-femme et la conseillère familiale.

Autour d'un café, échanges sur la sexualité, l'intimité, la régulation des naissances, etc.

#### Présentation de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) et Centre de planification et d'éducation familiale (CPEF)

- Partenariat : CCAS, PMI, CPEF
- Période : mars 2022

Dans le cadre des actions « Hors les murs », à l'occasion de la Journée des droits des femmes, le 08 mars 2022, le CCAS a organisé, en collaboration avec la Protection Maternelle et Infantile (PMI) et le Centre de planification et d'éducation familiale (CPEF) de VLG, un stand d'information au marché de VLG, pour mieux faire connaître ces deux structures du Pôle Social Départemental Villeneuve La Garenne. C'est plus de **45 femmes** qui ont pu bénéficier de cette information.

#### CPEF : Permanence à l'Espace Nelly Roussel

- Partenaires : CPEF, Espace Nelly Roussel

Permanence du CPEF, 1 vendredi tous les 15 jours, à l'Espace Nelly Roussel. Objectif : information à la vie relationnelle, affective et sexuelle. Offre hors les murs pour se rendre disponible pour des publics jeunes qui ne se rendent pas au Pôle Social.

#### Sortie bien-être à Paris

- Partenariat : CCAS / Ville et associations de la Ville
- Période : 10 mars 2022

A l'occasion de la Journée des droits des femmes, le 10 mars 2022, la Ville / CCAS en partenariat avec plusieurs associations du territoire, ont organisé une sortie à Paris hors de l'ordinaire : un déjeuner croisière sur la Seine, au milieu des plus beaux monuments de Paris.

Quelques heures de détente et de bien-être, pour une soixante de femmes : principalement des mères de famille, ayant rarement des moments de détente.

Objectif de la sortie : le bien-être / la santé mentale, se ressourcer. La santé mentale est favorisée par l'ouverture sur le monde, la convivialité, les occasions de détente, les moments de convivialité.

**60 femmes** ont pu bénéficier de cette sortie.

### 3.5 Accès aux droits : la lutte contre les discriminations filles/garçons avec l'Espace Santé Jeunes

L'Espace Santé Jeunes travaille avec la Commune dans la cadre de la lutte contre les stéréotypes auprès des jeunes.

Situé à côté du centre de santé de la Croix-Rouge, l'équipe pluridisciplinaire (psychologues, médecin, chargée de soutien à la parentalité) accueille, informe, accompagne et oriente si besoin, les jeunes et les parents en matière de prévention santé.

Accuse de réception en préfecture  
092-219200789-20230216-2023\_02\_16\_04-DE  
Date de télétransmission : 02/03/2023  
Date de réception préfecture : 02/03/2023

De plus, l'ESJ intervient dans les établissements scolaires (le collège Edouard Manet, le collège Georges Pompidou et le lycée Michel Ange) pour transmettre une culture de l'égalité entre les sexes, renforcer l'éducation au respect mutuel et à l'égalité entre les filles, les garçons et les minorités de genre. A travers différents ateliers, les élèves sont amenés à réfléchir sur leur comportement et les stéréotypes présents dans la société.

### 3.6 La lutte contre l'isolement et l'accès des femmes à l'emploi

#### 3.6.1 Le club des bénévoles

Le Club de bénévoles, a pour objectifs :

- Animer et mettre en relation les associations et les bénévoles du territoire afin de concourir au mieux vivre ensemble.
- Susciter l'engagement et les initiatives citoyennes
- Promouvoir l'investissement citoyen

**Composé de 199 bénévoles, le club est majoritairement féminin avec 71% d'inscrites, et 85% des missions effectuées par des femmes en 2022.** L'engagement des femmes sur le territoire démontre l'implication forte de celles-ci, elles se mobilisent pour les autres ce qui leur permet entre autres de créer du lien social mais aussi d'être actrice de leur territoire.

Pour les seniors, le bénévolat répond à un besoin de lien social et d'un sentiment d'utilité.

Pour les actifs, c'est un moyen de valoriser leurs compétences, qu'il s'agisse de faire face au mal être créé par le chômage (solitude, inactivité), ou encore de mettre en avant une expérience pratique ouvrant sur une activité professionnelle.

Enfin, le bénévolat des jeunes femmes leur redonne confiance en les impliquant dans des projets d'utilité sociale au sein d'associations locales, ce qui les aide à identifier et mettre en valeur les compétences qu'elles ont acquises.

#### 3.6.2 L'association Mes tissages – action Intégration des femmes d'origine immigrée (initiative associative)

L'action a pour objectif l'intégration des femmes issues de l'immigration et plus particulièrement de :

- Promouvoir le vivre ensemble
- Favoriser l'accès à la citoyenneté
- Lutter contre l'isolement et l'exclusion
- Développer les valeurs de coopération et de solidarité
- Favoriser les informations collectives propices à faire passer des messages

Il s'agit d'offrir aux femmes un espace d'échange qui leur permet de sortir de l'isolement, de renforcer leur intégration sociale par le partage de leur savoir-faire à travers différents supports : des ateliers de tissage, de couture mises en œuvre de manière permanente ainsi que des ateliers de cuisine du monde programmés une fois par mois.

Cet espace d'échange ouvert à tous, 5 jours sur 7, est un lieu de convivialité pour les femmes isolées où émergent des projets collectifs. Il s'agit d'exprimer des idées, de donner son point de vue, de parler des sujets de la vie quotidienne tout en favorisant la pratique orale de la langue française. Il s'agit de les valoriser, de leur donner confiance en elles, en leur donnant la possibilité de développer et transmettre leurs savoirs.

Accusé de réception en préfecture  
092-219200789-20230216-2023\_02\_16\_04-DE  
Date de télétransmission : 02/03/2023  
Date de réception préfecture : 02/03/2023

Les ateliers sont également l'occasion de faire émerger des questionnements, des besoins auxquels il est possible de répondre en faisant appel à des partenaires extérieurs (atelier santé ville etc.)

Depuis la crise sanitaire de 2020 et en particulier les périodes de confinement, l'association Mes tissages s'est plus que jamais attachée à lutter contre l'isolement des femmes adhérentes de l'atelier, par la mise en place d'un groupe WhatsApp permettant d'échanger sur les peurs et les difficultés engendrées par cette situation inédite, de transmettre aux femmes les informations utiles sur la vie de la cité et les services offerts par la ville.

### 3.6.3 L'association Les femmes engagées

Créée en 2019, les femmes engagées est une association d'entraide féminine qui œuvre pour l'entraide et la solidarité notamment en quartier prioritaire. L'objectif de l'association est d'améliorer l'engagement des femmes et leur redonner une place dans la cité en proposant plusieurs types d'activités comme l'alphabétisation, des formations au numérique pour lutter contre la fracture numérique, proposer des activités sportives adaptés aux contraintes des mamans avec des ateliers parents/enfants et des temps dédiés pour elle.

Basé sur le quartier de la Caravelle, en 2022 l'association s'est illustrée par la mise en place d'ateliers sportifs mamans /enfants au sein des quartiers prioritaires de Villeneuve-la-Garenne. Ce projet s'adresse aux enfants, jeunes accompagnés de leurs parents afin de permettre de recréer du lien entre parents et enfants, de favoriser la cohésion, la sociabilisations, et le partage de moments de complicité. Ces ateliers ont eu lieu entre mai et décembre 2022, à raison de trois fois par semaine (le mardi, jeudi et samedi), encadrés par deux intervenantes professionnelles, une animatrice sportive et une sophrologue alliant sport et bien-être. Les ateliers ont lieu dans la salle de danse mise à disposition par le centre socio-culturel Nelly Roussel, et à l'extérieur dans le parc des Chanteraines. Les pratiques sportives proposées ont été par exemple le yoga, les arts martiaux, le fitness, et sports collectifs afin de favoriser la cohésion. Un travail particulier a été proposé sur la motricité et l'éveil corporel pour les tout petits et leurs parents.

Ces ateliers sportifs sont associés à des séances de sophrologie et d'art-thérapie afin de lutter contre le stress et l'anxiété, favoriser la relaxation, le bien-être et la gestion des émotions (avec notamment des temps de parole, de la relaxation dynamique : chauffage corporel, rotations axiales, le travail sur la respiration, la posture et la visualisation positive). Ainsi, ces ateliers permettent d'améliorer la santé mentale et physique. Pour un accompagnement complet, l'association a proposé également des séances avec une psychologue pour les femmes éprouvant le besoin.

### 3.6.4 L'association Pôle S – action Chantier d'insertion assistante de vie aux familles (initiative associative)

L'action a pour objectif l'accès des femmes à l'emploi et plus particulièrement de :

- Proposer un parcours de qualification dans les métiers des services à la personne tout en offrant un salariat aux personnes accueillies par l'association
- Permettre de passer un titre professionnel de niveau V
- Apporter une première expérience professionnelle dans les services à la personne par le biais de périodes d'immersion.

Le chantier permet de qualifier 12 personnes au titre professionnel d'Assistant(e) de Vie aux Familles à l'issue d'un parcours de 8 mois.

Accusé de réception en préfecture  
092-219200789-20230216-2023\_02\_16\_04-DE  
Date de télétransmission : 02/03/2023  
Date de réception préfecture : 02/03/2023

Les personnes sont salariées en Contrat à Durée Déterminée d'Insertion de 26 heures rémunérées au SMIC, au sein de l'association Pôle S. L'association assure un encadrement technique et un accompagnement renforcé à raison d'un entretien hebdomadaire, visant à lever les éventuels freins sociaux et accompagner les recherches d'immersion, d'emplois à l'issue de l'action.

Les bénéficiaires alternent des périodes de formation théorique à AFP à Villeneuve la garenne et des périodes d'immersion en structure d'accueil. La première période de mise en situation professionnelle a lieu en structure d'accueil de personnes âgées et/ou dépendantes et la seconde en structure d'accueil de la petite enfance (crèches ou halte-garderie).

### 3.7 L'insertion sur le marché du travail : L'Espace Emploi

L'Espace Emploi propose aux demandeurs d'emploi et aux salariés de Villeneuve-la-Garenne un accompagnement dans la définition et la mise en œuvre de leur projet professionnel : formation, reconversion, outils et techniques de recherche d'emploi, espace numérique, ateliers collectifs, sessions de recrutement, simulation d'entretien, actions de découverte des métiers, codes en entreprise et estime de soi...

Les équipes en charge de l'animation de l'Espace Emploi ont les missions principales suivantes :

#### **1/ Accueillir, informer et accompagner les demandeurs d'emploi dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur projet professionnel**

- Accueil/accompagnement individualisé des Villenogarennois sur rendez-vous par 4 conseillers
- Mise à disposition d'un Espace Public Numérique (10 ordinateurs connectés à Internet), d'une douzaine de revues spécialisées et de ressources documentaires
- Proposition d'ateliers et permanences tout au long de l'année : création de CV, lettre de motivation, préparation à l'entretien professionnel, socio-esthétique, codes en entreprise posture et voix, p, parcours linguistique...

#### **2/ Mobiliser les entreprises locales et les centres de formation autour des enjeux de l'emploi et de la qualification des publics et coordonner les acteurs locaux de l'emploi et de l'insertion**

- Prospection d'offres d'emplois au sein des entreprises locales et organisation très régulière de sessions de recrutement
- Mise en œuvre des clauses d'insertion dans les marchés publics et privés
- Mobilisation d'entreprises et de centres de formation pour le Forum Ma ville, les HandiJob, les dispositifs d'accompagnement vers l'apprentissage et les autres actions en faveur des demandeurs d'emploi
- Coordination des acteurs locaux de l'emploi

Chaque année, l'Espace Emploi accueille entre 3 500 et 4 000 visites, essentiellement des personnes de moins de 50 ans en recherche d'emploi.

#### **3.7.1 Le projet métier en tout genre**

Depuis 2018, l'Espace Emploi de Villeneuve-la-Garenne organise une action spécifiquement dédiée aux femmes en recherche d'emploi, à savoir réunion d'information collective sur des métiers suivie d'une session de recrutement

Accusé de réception en préfecture  
092-219200789-20230216-2023\_02\_16\_04-DE  
Date de télétransmission : 02/03/2023  
Date de réception préfecture : 02/03/2023

Le choix d'organiser cet événement s'est fait à la suite d'un constat : les femmes représentent seulement 1/3 des effectifs dans le secteur de l'industrie. En effet, de fortes inégalités persistent sur le marché du travail et ses représentations : seuls 17% des métiers sont réellement mixtes. Il reste essentiel de dire et convaincre qu'il n'existe pas de « métiers d'hommes » et de « métiers de femmes », de rappeler qu'au travail, c'est avant tout la compétence qui compte.

**Cette action a dû être annulée en 2020, en raison de la crise sanitaire.**

### 3.7.2 Le projet de remise à niveau (Nouveau Monde / Espace emploi)

Le centre socioculturel le Nouveau Monde et l'Espace Emploi ont déployé, en 2018, la première édition d'un projet de remise à niveau, linguistique et autres, à destination de 10 Villenogarenois, principalement des femmes, le but étant aussi de garantir une mixité en y intégrant aussi des hommes.

Il s'agissait de personnes ayant un niveau linguistique satisfaisant (niveau A2 du CECR) et souhaitant intégrer un parcours de formation qualifiante. Cependant, leur niveau en termes de savoirs de base et de connaissances générales ne leur permet pas d'intégrer celui-ci. Au vu du manque de dispositifs conventionnés similaires existants à l'heure actuelle, sur le territoire Boucle Nord, il a semblé primordial de répondre à ce besoin de formation de remise à niveau sur le territoire de Villeneuve et proposer un service de proximité.

Ce projet a pour principal objectif de :

- Faciliter l'entrée dans un parcours de formation qualifiante ou en emploi.
- Se représenter au mieux la réalité du marché du travail et approfondir la connaissance du monde du travail.
- Renforcer les savoirs de base en français, les capacités rédactionnelles, en mathématiques, en bureautique/informatique, la culture générale.

Pour les besoins du projet et la disponibilité des publics pour cet accompagnement relativement intensif, des solutions de garde d'enfants de restauration scolaire ont été proposées.

**Neuf femmes et un homme ont participé à ce projet, dans le cadre de l'édition 2021-2022**

### 3.7.3 Les clauses sociales

Actuellement, les clauses sociales inscrites dans des marchés publics/privés bénéficient de 80% à 90 % à des hommes, essentiellement car ces clauses sont inscrites dans des marchés de travaux et qu'il existe de nombreux freins (psychologiques, techniques, organisationnels...) pour l'accès des femmes à ces métiers/secteurs.

La Ville a engagé un travail visant à ce que les clauses sociales bénéficient davantage aux femmes inscrites dans un parcours d'insertion : pour cela, un travail de sensibilisation des employeurs et des publics est réalisé, les clauses sociales sont peu à peu inscrites dans des marchés plus divers, les métiers (au-delà des secteurs) auxquels elles peuvent s'appliquer, s'élargissent.

## 3.8 Sport et culture

### 3.8.1 Les femmes et le sport

Le service de la Vie Associative et le service des Sports accompagnent les associations sportives, dans leurs différents projets. Bon nombre de ces projets ont parmi leurs objectifs la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Au niveau des associations sportives, des sections mixtes en catégories de jeunes existent et les associations essaient de développer et de pérenniser des catégories de seniors féminines (AVG football. Plusieurs clubs ont déjà des sportives obtenant de bons résultats en catégories jeunes ou seniors. C'est le cas notamment pour le KC Boxing, l'AVG ou encore le SAFC

Accusé de réception en préfecture  
02/03/2023 16:22:20216-2023\_02\_16\_04-DE  
Date de télétransmission : 02/03/2023  
Date de réception préfecture : 02/03/2023

De ce fait et afin de promouvoir la performance sportive, dans le cadre des JOP 2024, la bourse Villeneuve, territoire incubateur de talents accompagne les sportifs par le biais des résultats et du potentiel sportif. **La session 2021/2022 comprend 10 sportives pour 20 boursiers.**

A cela s'ajoute également une action du collège Pompidou qui a développé une section féminine de football. La ville leur octroie un accès au terrain synthétique pour leur permettre de s'épanouir dans la pratique du football dans les meilleures conditions ainsi qu'une subvention pour les accompagner.

### **Des équipements sportifs plutôt orientés vers les pratiques masculines :**

La gestion des plannings de mise à disposition d'équipements sportifs figure parmi les tâches réalisées par le service des sports. Plusieurs freins à la fréquentation par les femmes de ces équipements peuvent être identifiés :

- De manière générale, les équipements sportifs en libre accès sont majoritairement fréquentés par les hommes. Aujourd'hui, la ville ne dispose pourtant pas de données sexuées relatives à la fréquentation de ses 3 stades (terrains de football, courts de tennis, city parc, piste d'athlétisme).
- Les équipements sont dotés de vestiaires séparés mais la présence d'aménagements de confort en leur sein est limitée (miroirs, douches séparées et fermées, sèche-cheveux)

De manière générale, à Villeneuve la garenne comme ailleurs, à partir d'un certain âge (environ 12 ans, entrée au collège), les filles disparaissent des activités sportives. Malgré les efforts réalisés dans le passé pour proposer davantage de sports perçus comme « féminins » dans les dispositifs municipaux, ce constat se maintient

Aujourd'hui environ 30 associations sportives interviennent sur le territoire villenogarennois. Certaines de ces associations sont directement subventionnées par la ville, tandis que les autres bénéficient d'un soutien indirect, par le biais de l'accès aux équipements sportifs. De manière générale, il convient de renforcer le dialogue avec les associations sportives afin que la ville dispose d'informations complémentaires quant aux nombres de pratiquant.e.s et à la mixité des pratiques. S'il est avéré que l'offre pour les moins de 12 ans est systématiquement mixte, il n'est aujourd'hui pas possible de vérifier que les pratiques sportives pour adultes sont toujours ouvertes aux femmes. A l'inverse, il existe des activités non-mixte féminine.

#### 3.8.2 Les associations sportives

##### 3.8.2.1 L'AVG, progression du nombre de pratiquantes

L'AVG, association sportive de Villeneuve-la-Garenne, propose un large choix d'activités sportives aux habitants et aux habitantes de Villeneuve-la-Garenne.

En 2017, les femmes représentaient moins d'un quart des adhérents de l'association, elles n'étaient que 700 sur les 3 000 inscrits. En 2018, la proportion de femmes avait évolué et représentait un peu plus d'un tiers des adhésions (1049 sur les 3079 inscrits), une progression qui se confirme en 2019 avec 1050 adhérentes sur les 3053 inscrits. Une légère baisse est constatée en 2020 avec 974 adhérentes, en 2022 elles sont au nombre de 987 adhérentes soit 35 % des adhérents.

Les hommes sont plus nombreux dans tous les sports, à l'exception du volley-ball, de la gymnastique artistique et de l'aquagym, discipline récemment intégrée. Le nombre d'adhérentes a fortement augmenté dans les sections natation, gymnastique, aquaforme, tennis, fitness, judo et kung-fu.

Des sections s'illustrent particulièrement par le haut niveau féminin comme la section cyclisme dont 65% sont des femmes, avec comme fer de lance, plusieurs sportives médaillées les années précédentes aux championnats de France, d'Europe et mondiaux. Le Kung Fu, qui comptait 40% de femmes dans ses rangs, en 2021.

Sur les 23 activités proposées, onze ont au moins une entraîneuse dans l'équipe enseignante (contre quatre en 2017).

092-219200789-20230216-2023\_02\_16\_04-DE  
Date de télétransmission : 02/03/2023  
Date de réception préfecture : 02/03/2023

Par ailleurs, la quasi- totalité des sections comprend des femmes dans l'équipe dirigeante.

### 3.8.2.2 L'association Handball Club vlg : Les femmes au cœur du projet sportif.

Le handball club Vlg s'est créé en 2017 suite à l'annonce du 13 septembre 2017 quant à l'obtention des JO 2024 à Paris et la demande grandissante des villenogarenois. Villeneuve-la-Garenne est une commune située aux portes des JOP 2024 , labélisée Terre de jeux en novembre 2019, la ville a été retenue pour être un centre de préparation aux JOP 2024. De ce fait le handball, nouvelle discipline sur le territoire, suscite l'engouement avec en 2022 près de 158 adhérents dont 100 adhérentes soit 63% de femmes. Un sport collectif qui s'illustre par l'engagement des femmes notamment la catégorie sénior puisque la moyenne d'âge se situe à 30 ans. L'association investit fortement sur l'activité féminine en adaptant les horaires et les problématiques de garde de certaines femmes pour favoriser leur présence et leur permettre de renouer avec vie professionnelle et personnelle.

L'objectif de l'association est avant tout de:

- Favoriser la pratique de l'activité physique des enfants et des jeunes de 4 à 25 ans
- Limiter les inégalités d'accès à la pratique sportive notamment pour les femmes
- Favoriser l'écoute et les échanges avec et entre les encadrants
- Favoriser la cohésion de groupes et lutter contre les violences.

### 3.8.2.3 L'association Djihene academy: faire confiance aux femmes

L'association Djihene Academy installée à villeneuve la garenne depuis Novembre 2021, a pour objectif de proposer à un public exclusivement féminin et âgé de minimum 16 ans, un apprentissage des arts martiaux mixte (boxe, MMA...) et des sports de self défense. Elle a également un objectif hygiéniste, en proposant des activités physiques de dépassement de soi et de bien-être, telles que le cross training et le fonctionnel training, spécifique aux arts martiaux mixtes. Le tout dispensé sous forme de cours (individuels ou collectifs) ou de stage ou de conférence. La fondatrice de cette association, Djihene Abdellilah est une championne du monde de MMA qui est engagée pleinement sur les questions de santé pour les femmes notamment la lutte contre l'endométriose. L'association a organisé des initiations gratuites de self défense le 26 novembre 2022 lors de la journée de lutte contre les violences faites aux femmes dans le gymnase Jules Verne où elle propose des cours tous les samedis de 11h à 13h au cœur des quartiers sud.

### 3.8.3 Les femmes et la culture

#### 3.8.3.1 Une programmation spécifique portée par le service culturelle

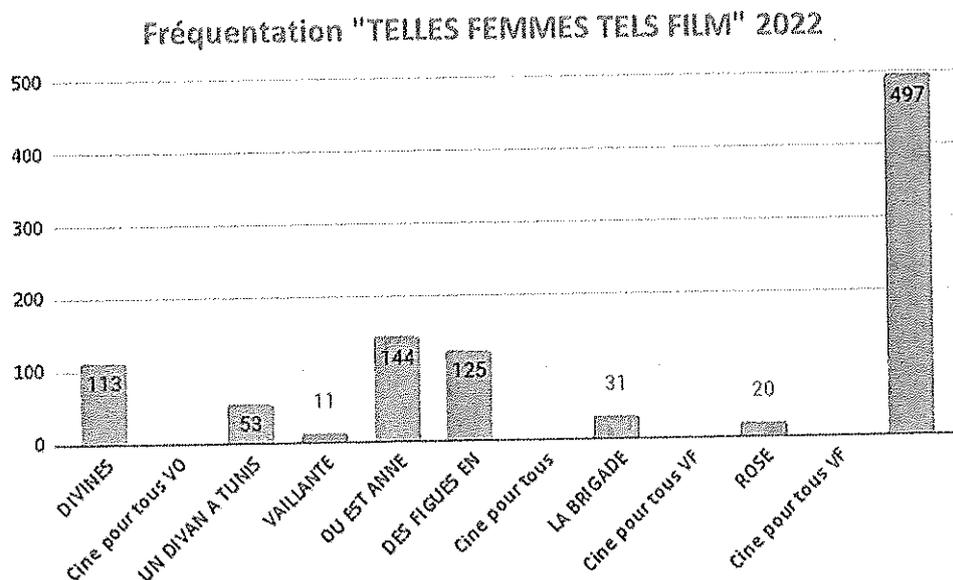
Au sein de la ville, il existe différentes structures socioculturelles :

- La bibliothèque municipale le centre Culturel
- L'Espace 89
- L'école de musique
- le Cinéma André Malraux

Parmi ces structures, plusieurs sont engagées pour les droits des Femmes. Ainsi, chaque année, à l'occasion du 8 mars et du 25 novembre, la bibliothèque Aimé Césaire, le centre culturel Max Juclier et le Cinéma mettent en œuvre des initiatives en faveur de l'égalité et contre les violences faites aux femmes. Sensibilisées à ces questions, elles proposent également, tout au long de l'année des spectacles, ateliers et activités qui traitent de ces thématiques.

Accusé de réception en préfecture  
9200789-20230216-2023\_02\_16\_04-DE  
Date de télétransmission : 02/03/2023  
Date de réception préfecture : 02/03/2023

D'ailleurs le cinéma André Malraux, à toujours à cœur de mettre en avant les femmes notamment par le biais de « Telles femmes, tels films », festival de cinéma ouvert sur le monde entier, mettant en avant les femmes. Qu'elles soient réalisatrices, comédiennes, chefs opératrices, il s'agit de mettre un coup de projecteur sur la place des femmes dans les métiers du cinéma, donner à voir une diversité de portraits et de parcours, une diversité de modes de représentations. Pour sa 12<sup>ème</sup> édition



Si le propos est avant tout artistique, il est entendu qu'il s'agit aussi de lutter contre toutes formes de discriminations sexuelles et de contribuer à l'égalité femme/homme

### 3.8.3.2 Les associations culturelles

Les associations culturelles sont elles aussi très actives en matière de promotion de l'égalité femmes/hommes. Majoritaires parmi les bénéficiaires de ces associations, les femmes sont également très présentes dans les instances dirigeantes :

- **1000 batteurs pour la paix** : La présidente de l'association 1000 Batteurs pour la paix est une jeune femme. Les différentes activités proposées favorisent la mixité (batterie, chant etc.). En 2022, le projet « DUO Egalité Femme Homme Ecole pour la paix », a impliqué des jeunes de 18-25 ans et une 10ème de femmes accompagnées par l'association l'Escale.
- **Tilissa**, dont le bureau est composé majoritairement de femmes, propose une grande diversité d'activités où les femmes sont très investies : cours de chorale, cours de danse, etc. Une journée spécifique est organisée chaque année à l'occasion de la journée des droits de la femme
- Le **Centre chorégraphique Marie Louise Prévot** promeut la pratique de la danse et notamment de la danse classique dans une optique d'inclusion par le sport.
- **L'association Nubian Soul** qui propose de la danse Hip hop plutôt connotée comme de la danse masculine, a su démontrer que les filles n'étaient pas en reste, majoritaires au sein de l'association, elles excellent dans les différents podiums de la scène Hip Hop.
- L'association **Plur'art** a pour objectif premier de resserrer les liens familiaux, notamment par le biais d'ateliers parents/enfants.
- L'association **Lectures Nomades** a parmi ses objectifs, l'incursion des benâmes par la promotion du livre et de la lecture : les bénéficiaires de ces actions sont en grande

Accusé de réception en préfecture  
07/03/2023 10:04  
Date de télétransmission : 02/03/2023  
Date de mise en ligne : 02/03/2023

majorité des femmes. Elle propose un parcours d'intégration destiné aux femmes issues des quartiers prioritaires qui permet de les accompagner, ainsi que leurs familles, sur des rendez-vous aux thématiques divers (apprentissage de la langue, culture et loisirs, parentalité, vie quotidienne et citoyenneté). Ce projet permet d'offrir la possibilité à des bénéficiaires souvent isolées, maîtrisant mal la langue et la culture française d'entreprendre seules les démarches administratives nécessaires (dispositifs d'aides trop nombreux ou méconnus, sentiment de fragilité, de honte, de solitude, d'incapacité, impossibilité de faire garder les enfants, etc.).

- **L'association des Africains des Hauts-de-Seine (AA92)**, cible des actions socioculturelles et éducatives et lutte contre l'exclusion, l'illettrisme et la délinquance juvénile. Elle favorise l'intégration des communautés africaines par des manifestations et des expositions sur l'histoire des parents. Elle défend également le droit des femmes en favorisant l'évolution des mœurs et des traditions. L'association accompagne les publics et notamment les femmes dans leurs démarches auprès des institutions judiciaires ou administratives ; via un travail de concertation et collaboration entre tous les professionnels du droit et social sur les problèmes de l'exclusion, de la discrimination et de l'accès au droit.

#### *3.8.4 Les associations régionales luttant pour l'égalité Femmes/ Hommes*

Plusieurs associations financées par la Préfecture de Région Ile de France ont pris attaches auprès de la ville en 2022 pour accompagner des associations locales ainsi que des jeunes villenogarennoises:

- L'association HandsAway est une association loi 1901 qui se consacre à la lutte contre les agressions sexistes et sexuelles et le harcèlement dans l'espace public et les transports.

Leurs objectifs:

- Déconstruire les stéréotypes sexistes et en milieu professionnel, informer les participant-es sur leurs droits, informer les participant-es sur les structures d'accompagnement.
- Mettre en lumière les mécanismes des violences sexistes et sexuelles, la culture du viol et promouvoir une culture du consentement. Renforcer les partenariats avec les associations franciliennes de lutte contre le sexisme et les violences.

Leurs stratégies:

- Une application mobile pour les victimes et témoins de harcèlement de rue. Une application mobile citoyenne pour permettre à chacun-e de s'engager à son échelle et de trouver des ressources.
- Des ateliers de sensibilisation dans les entreprises et auprès des jeunes et du grand public. Pour prévenir les violences sexistes et sexuelles et permettre la bonne prise en charge des victimes le cas échéant.
- Des campagnes nationales "choc" de prévention. Pour faire réagir et aborder frontalement les problématiques liées aux violences sexistes et sexuelles
- L'association Rev'elles créée en 2013 propose un parcours pour les jeunes femmes de 16/ 25 ans qui ont besoin de trouver leur voie, de développer leur confiance en elles, d'apprendre à communiquer en public et de se familiariser avec le monde de l'entreprise. Le projet Rev'elles ton potentiel est un parcours de 5 jours d'ateliers collectifs pendant les vacances scolaires, avec une heure d'entretien individuel. Le parcours est suivi d'un accompagnement collectif et individuel de 5 mois.

Accusé de réception en préfecture  
092-219200789-20230216-2023\_02\_16\_04-DE  
Date de télétransmission : 02/03/2023  
Date de réception préfecture : 02/03/2023

En novembre 2022 les bailleurs sociaux CDC habitat et ICF la sablière ont lancé une communication afin d'accompagner des jeunes filles souhaitant participer à ce parcours, les associations locales du territoire ont proposé quelques jeunes filles pour y prétendre.

### 3.9 La stratégie locale de sécurité et de prévention de la délinquance

La ville relance la stratégie locale de sécurité et de prévention de la délinquance de la commune de Villeneuve-La-Garenne. Cette stratégie prévoit un volet "aide aux victimes" qui cible notamment les violences intrafamiliales et faites aux femmes. Il vise à informer et sensibiliser les élus, les professionnels et le grand public sur ces problématiques. Aussi sur le territoire Madame LARIK traite avec Monsieur Grichka REJDLALA, délégué départemental aux droits des femmes et à l'égalité femmes/hommes sous l'autorité du préfet. Il est en outre chargé de l'application des mesures gouvernementales prises en faveur des femmes et définies au niveau national par le Ministère des droits des femmes.

Donnée récoltée DTSP92 - C.S.P. VILLENEUVE LA GARENNE

	dec. 2021	dec. 2022	%	Cumul 2021 *	Cumul 2022 *	%
1- ATTEINTES VOLONTAIRES A L'INTEGRITE PHYSIQUE	27	24	-11.11 %	510	418	-18.04 %
*Violences physiques non crapuleuses	15	11	-26.67 %	295	218	-26.1 %
dt coups et blessures volontaires	10	7	-30 %	203	135	-33.5 %
*Violences physiques crapuleuses	4	5	+25 %	92	71	-22.83 %
dt vols avec violence	4	5	+25 %	88	69	-21.59 %
*Violences sexuelles	1	2	+100 %	28	38	+35.71 %
*Menaces de violences	7	6	-14.29 %	95	91	-4.21 %

Si les avancées en matière d'égalité entre les femmes et les hommes ont été notables depuis près de soixante-dix ans ; si la parole des femmes s'est, depuis peu, libérée sur les violences subies ; si les sphères politique et médiatique en ont récemment fait un sujet de première importance ; les chiffres de référence sur les violences envers les femmes n'en restent pas moins préoccupants. L'égalité est ainsi un objectif politique pour que les mêmes libertés et les mêmes droits soient accordés aux femmes et aux hommes. Cela répond à une exigence de justice sociale et de démocratie.

Acteur de proximité, les collectivités locales ont un rôle essentiel à jouer en matière de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes : par le déploiement de leurs services publics, comme par les liens qu'elles tissent avec les associations locales, les structures de proximité, et les différents acteurs de terrain. Parce que les violences ont un impact sur tous les aspects de la vie des victimes (économique, social, juridique, médical, psychologique...), il est nécessaire que l'engagement contre ces violences soit multiple et collectif.

#### En France quelques chiffres à retenir :

En 2021, **143 morts** violentes au sein du couple ont été recensées par les services de police et les unités de gendarmerie, contre 125 en 2020, les femmes étant les principales victimes. Le nombre d'homicides dans le couple retrouve un niveau similaire à celui d'avant covid.

Les femmes restent les principales victimes : **122 femmes** sont décédées des suites de violences conjugales contre 21 hommes en France.

Accusé de réception en préfecture  
092-219200789-20230216-2023\_02\_16\_04-DE  
Date de télétransmission : 02/03/2023  
Date de réception préfecture : 02/03/2023

En moyenne un meurtre est enregistré tous les trois jours, selon l'étude nationale sur les morts violentes au sein du couple en 2021 publiée le 26 août 2022. Cette étude a été réalisée par la délégation aux victimes(DAV).

### 3.10 L'égalité femmes – hommes : un axe prioritaire et transversal du contrat de ville

#### 3.10.1 Rappel Démographique QPV de Villeneuve la Garenne

L'estimation démographique "Aire 29" est de 10 783 dont la part des femmes est de 50,5%:

- 0-14 ans femmes : 21,6%
- 15-24 ans : 15,3
- 25-59 ans : 46,3
- 60-74 ans : 12,6

L'indice de jeunesse des femmes est de 1 contre 2 pour celui des hommes

La part des étrangers dans la population est de 23,9 % dont 24% sont des femmes.

Le taux d'emploi chez les femmes est de 48,6% pour cette catégorie contre 57,5% de part pour les hommes.

La part des emplois précaires parmi les emplois chez les femmes est de 17% et de 18,2% chez les hommes.

Le taux de scolarisation chez les femmes de 15 à 24 ans reste plus élevé chez les femmes pour 67,9% contre 59% pour les hommes.

La part de familles monoparentales représente 27,1% des foyers en QPV sur le territoire. Cette part reste proche du niveau national, soit 1 famille sur 4, dont plus des  $\frac{3}{4}$  sont portés par des femmes.

On compte, sur la commune, 1605 demandeurs d'emploi dans les QPV, dont 781 sont des femmes, et 824 pour les hommes. Sur 1148 demandeurs en catégorie A, 572 sont des femmes. Depuis la loi Lamy de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, l'égalité entre les femmes et les hommes est une des priorités transversales obligatoires des contrats de ville.

#### 3.10.2 Les actions égalité Femme/hommes inscrits dans le contrat de ville

Le contrat de ville de Villeneuve-la-Garenne signé le 30 juin 2015 entre l'Etat, les collectivités territoriales et 13 autres partenaires intègre cette dimension dans les trois piliers : cohésion sociale, cadre de vie et emploi développement économique. En effet, il s'agit d'impulser une politique volontariste d'égalité entre les femmes et les hommes pour parvenir à une réelle mixité dans le quartier politique de la ville aire 2029 qui comprend 11 420 habitants.

Par conséquent, diverses initiatives portées par les acteurs institutionnels et associatifs et qui améliorent l'égalité entre les femmes et les hommes ont été soutenues dans le cadre de l'appel à projet contrat de ville 2022. Ces actions dites spécifiques s'adressent aux femmes comme groupe de population cible, favorisent leur autonomie et apportent des réponses aux obstacles qu'elles peuvent rencontrer dans des champs très divers tels que : l'emploi, l'accès aux droits, l'éducation, la lutte contre l'isolement, l'apprentissage de la langue Française, l'accès à la santé, l'accès à la culture, l'accès aux sports, etc.

Voici quelques actions phares :

- Association L'Escale : « *Agir pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Lutter contre les violences faites aux femmes* »

Accusé de réception préfecture  
09249260783-20230216-2023\_02\_16\_04-DE  
Date de télétransmission : 02/03/2023  
Date de réception préfecture : 02/03/2023

- Association Mes tissages : « *Activ' femmes* »
- Association Pôle S : « *Chantier d'insertion d'assistante de vie aux familles* »
- Croix Rouge : « *Soutien mères –nourrissons en situation de précarité* »
- Association SOS Solidarité ASSFAM : « *ASL scolarité* »

D'autres actions qui n'étaient pas destinées spécifiquement aux femmes, trouvent, de fait, un public quasi exclusivement féminin, concourent ainsi à l'insertion socio-culturelle des femmes dans la société, et favorisent cette égalité.

Quelques actions phares :

- Association SOS Solidarité ASSFAM : « *Faciliter l'accès aux droits des personnes migrantes* » et « *Atelier multimédia* »
- Association Lectures Nomades « *Atelier FLE ALPHA* »
- Centre social municipal - Le Nouveau Monde : « *Atelier linguistique* » mais aussi « *Projet de remise à niveau* »,
- Association Maison des jeunes et de la culture - Maison de la cité : « *Soutien aux populations des quartiers sud* »
- Service Développement Economique et Emploi « *Atelier de socio-esthétique* »

Par ailleurs, certaines actions de l'axe Éducation du Contrat de Ville ont à cœur de promouvoir l'égalité femmes hommes.

Quelques actions phares :

- Association Nubian Soul « *Voyage chorégraphique* » et « *Fatalité zéro* »,
- Croix Rouge, Espace Santé Jeunes : « *Questions sur soi et les autres/garçons-filles* »